

LA VOIX DU PAYSAN CONGOLAIS

www.lavoixdupaysancongolais.com

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS AGRICOLES, DU MONDE RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT - Prix: 1500 FC KIN-2000 FC Provinces
CINQUIEME ANNEE-N°15- OCTOBRE 2011- EDETEUR : BAUDOUIN HAMULI - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-BAPTISTE LUBAMBA

ACTUALITES

Le CNAPAC devient la CONAPAC

P.6

REPORTAGE

Kinshasa: sa périphérie peut le nourrir

P.11-12

PROVINCES

Qui sauvera le café du Kivu?

P.14

FICHE TECHNIQUE

Techniques de conservation des produits agricoles

P.22

Deuxième Carrefour Paysan Les Paysans exigent la promulgation de la loi agricole avant les élections

LIRE EN PAGE.2



Les Paysans congolais vivent au taux du jour, affirme Paluku Mivimba, Président de la CONAPAC

LIRE EN PAGE.4

Deuxième Carrefour Paysan

Les paysans exigent la promulgation de la loi agricole avant les élections

Par Emmanuel Kokolo

272 délégués des organisations paysannes, venus de 10 sur 11 provinces de la RDC, ont pris part du 20 au 22 Octobre 2011 à la deuxième édition du Carrefour paysan, organisée à Kinshasa au Guest House Kabinda center. Ce carrefour qui s'est tenu dans un contexte électoral, a été organisé par le Réseau pour la Promotion de la démocratie et des droits économiques et sociaux, PRODDes et le Cadre de concertation nationale des producteurs agricoles du Congo, CNAPAC autour du thème centrale : « Paysans, où sommes-nous ? ».

Des réflexions et des débats ont débouché sur un certain nombre de recommandations adressées au gouvernement, au Président de la République ainsi qu'au Parlement. Leur première exigence reste la promulgation de la Loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole d'ici le début de la campagne électorale le 28 octobre 2011. Ensuite, ils ont demandé entre autres au gouvernement de coordonner l'élaboration des mesures d'application de la loi agricole et au Parlement d'amender la loi foncière en faveur des intérêts des agriculteurs familiaux... Pendant trois jours, les délégués des organisations paysannes ont partagé leurs expériences et informations sur l'état des lieux de l'agriculture en RDC et les pistes de

solutions pour son développement avec les concours de certains experts et des organisations d'appui.

Au cours des travaux, différents sous thèmes ont été abordés, à savoir : La sécurité foncière qui constitue un problème majeur pour les paysans agriculteurs qui sont souvent victimes du phénomène d'accaparement des terres par des puissants politiques et économiques. Ainsi donc, les paysans sont souvent face aux pressions foncières.

Les paysans ont aussi abordé le sous thème : les paysans congolais face aux importations massives des produits alimentaires. Ces exportations qui inondent le marché local, asphyxient la production agricole locale alors que toutes ces denrées importées peuvent être produites sur place en RDC. Selon Alain Huart, la RDC importe 1 million de tonnes

marché. Des producteurs agricoles isolés ne peuvent pas produire en grande quantité et accéder aux marchés internationaux. D'où, la structuration en filières agricoles s'impose en vue d'améliorer non seulement la qualité, mais aussi d'augmenter la quantité.

Les savoirs et compétences paysans existent en RDC, mais les difficultés résident dans le fait qu'ils ne sont pas inventoriés, ni enregistrés dans des banques de données et ni réellement mis en valeur.

Le cinquième sous thème a porté sur la professionnalisation des paysans agricoles qui passe comme une voie de sortie pour que notre agriculture quitte l'étape de subsistance pour une agriculture moderne où l'on cultive non pas pour se nourrir soi-même, mais pour se nourrir et aussi nourrir les autres en misant sur la qualité et la quantité.

l'agriculture familiale en général.

A chaque sous thème sont assorties des recommandations dans les travaux en groupes. C'est ainsi qu'ils ont demandé aussi au gouvernement de respecter des engagements pris dans le cadre de l'accord de Maputo en réservant progressivement au moins 10% du budget national au secteur agricole ; l'harmonisation de différentes lois qui touchent à l'agriculture ; La réhabilitation des centres de recherches agricoles dans les provinces et les connecter aux dynamiques paysannes ; Le renforcement de la mécanisation agricole à tous les niveaux (production, transformation, conservation) ; la facilitation d'octroi des titres fonciers aux producteurs agricoles et l'accès aux intrants.

Editorial

Par Emmanuel Kokolo

Paysans et élections

La République Démocratique du Congo amorce un important virage démocratique avec l'organisation des élections législatives et présidentielle prévues ce 28 novembre 2011.

Sur la ligne de départ l'on note une multitude de partis politiques, 11 candidats présidentiables et plus de 18.000 candidats à la députation nationale. De tout ce beau monde, rare sont les groupes ou candidats qui portent réellement les problèmes spécifiques des paysans dans leurs programmes de société.

Ceci n'est pas un bon signal d'autant plus que cette législature finissante n'a laissé qu'une impression d'inachevé car bien que la loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole ait été adoptée par le Parlement en mai 2011, elle entend d'être promulguée par le Chef de l'Etat. Malgré le forçage des paysans qui veulent à tout prix avoir leur loi, le débat est toujours resté bloqué à ce niveau.

Pas très sûr que cette promulgation se fasse avant la fin de la campagne électorale comme ils l'ont souhaité lors du Deuxième Carrefour paysan, tenu à Kinshasa du 20 au 22 octobre 2012. Une fois encore les paysans doivent prendre leur mal en patience en espérant que l'on fera un peu cas à leur soucis.

Les paysans attendent pas mal de choses de politiques. Hormis la promulgation de la loi agricole, il y a les mesures d'application de cette loi dont la commission mise en place en août dernier par le Ministre de l'Agriculture n'a pas encore démarré. Il y a la loi foncière, la loi sur l'élevage, la loi sur la pêche, la loi sur l'élevage, la loi semencière et aussi et surtout l'harmonisation des lois foncières, forestières et minières car ils sont tous les jours au centre de conflits des terres dont les paysans sont victimes d'expropriation et de délocalisation souvent sans compensation ni indemnisation.

Aussi, les paysans congolais espèrent obtenir une loi sur les organisations paysannes à l'instar de certains pays de l'Afrique de l'Ouest. Devant tout ceci, les paysans qui constituent 80 % de l'électorat ne savent pas faire un choix judicieux lors du vote. Toutefois, ils promettent de donner leurs voix en faveur des candidats qui prennent en compte la promotion de l'agriculture familiale en RDC.



De nombreuses organisations paysannes ont pris part au 11ème Carrefour paysan (Photo LVPC)

de vivres par an pour 1 milliard de dollars. Si ces fonds sont utilisés rationnellement dans le secteur agricole, la RDC peut relancer ce secteur et devenir exportatrice des vivres.

Les paysans congolais doivent aussi être partenaires dans l'organisation et la structuration d'un marché intérieur porteur. Pour ce faire, ils doivent avoir des informations nécessaires concernant ce

Enfin, les paysans ont réfléchi sur les élections qui constituent un droit pour tous, mêmes pour les paysans. Mais, le choix des dirigeants par des paysans ne doit pas être guidé par des dons électoraux (T-shirt, pagnes, sel, sucre, boissons et autres libéralités électorales) qui apparaissent seulement pendant la campagne électorale.

Leurs choix doivent porter sur des dirigeants capables de défendre leurs intérêts et

Au parlement, les paysans ont demandé l'amendement de la loi foncière en faveur des intérêts des agriculteurs familiaux ; Le développement d'un nouveau type de relation entre les élus et les agriculteurs basé sur la transparence, la représentation réelle et la redevance ; L'adoption de la loi portant protection de la production agricole.



Vue des participants au 2ème Carrefour paysan (Photo LVPC)

Deuxième Carrefour Paysan

Déclaration Finale

Nous, organisations paysannes de la République Démocratique du Congo, nous nous sommes réunies en **Carrefour Paysan**, deuxième édition, à Kinshasa, au Kabinda Center, du 20 au 22 octobre 2011. En tout, 272 délégués, mandatés par leurs organisations paysannes, en provenance des 11 provinces du pays, ont participé à cet événement majeur, qui avait comme thème principal : « **Paysans, où sommes-nous, où allons-nous ?** »

Les délégués paysans ont partagé des informations diverses sur l'état de l'agriculture congolaise dans leurs environnements divers, et ont contribué aux analyses participatives de la situation du monde paysan congolais en général et de l'agriculture congolaise en particulier :

1. La sécurité foncière reste un préalable important pour le développement durable de l'agriculture. Force est de constater que le paysan congolais ne se sent pas sécurisé par la législation en vigueur ou par la façon que celle-ci est appliquée.

2. Le métier d'agriculteur est un métier noble et respectable. Pour que le producteur agricole puisse mener une vie décente grâce aux fruits de son travail, une professionnalisation s'impose, et mérite un appui de toutes les composantes de la société.

3. Les marchés agricoles intérieurs souffrent de nombreuses défaillances qui proviennent notamment de l'état des routes de desserte agricoles, de l'absence d'infrastructures de stockage, de transformation et de conditionnement, d'un manque d'information sur les prix, d'une fiscalité non-règlementée, etc. La planification de la production en fonction des besoins des marchés reste ainsi difficile.

4. L'importation massive de denrées alimentaires coûte un milliard de dollars chaque année à la nation, et nie l'immense potentiel agricole du pays.

5. Le savoir et les pratiques des paysans font partie du patrimoine culturel du Congo, mais restent méconnus et risquent de se perdre à tout jamais.

6. Le monde paysan constitue au moins deux tiers de l'électorat, et les producteurs agricoles ont de grandes attentes légitimes envers les dirigeants de demain qu'ils éliront bientôt.



Un groupe des participants au 2^{ème} Carrefour paysan pose pour la postérité (Photo LVPC)

De ce qui précède, nous, délégués des organisations paysannes au deuxième Carrefour Paysan, nous avons formulé une série de **recommandations** dont les principales sont :

1. Au Président de la République et au Gouvernement :

- Promulguer la Loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole avant le début de la campagne électorale.

- Coordonner l'élaboration des mesures d'application de la loi agricole en concertation étroite avec tous les acteurs du secteur, dont notamment les organisations paysannes.

- Respecter l'engagement de la République Démocratique du Congo dans le cadre de l'accord de Maputo, en réservant progressivement au moins 10% du budget national au secteur agricole.

- Harmoniser les différents codes qui touchent à l'agriculture : le code forestier, minier, foncier et la loi agricole.

- Rétablir la sécurité sur tout le territoire national pour ainsi permettre aux producteurs agricoles d'exercer leur métier en toute quiétude. La constitution d'une armée professionnelle qui paie la solde aux militaires, et la lutte contre l'impunité doivent faire partie de la stratégie.

- Réhabiliter les Centres de recherche agricole dans les provinces et les connecter aux dynamiques paysannes.

- Renforcer la mécanisation agricole non seulement au niveau de la production, mais également de la transformation/conservation.

- Faciliter l'accès des producteurs agricoles aux intrants agricoles.

- Faciliter l'octroi de titres fonciers aux producteurs agricoles familiaux

organisation interlocutrice commune avec les autorités de notre pays et avons ainsi décidé de créer la CNAPAC – Confédération Nationale des Producteurs Agricoles

international, les intérêts des producteurs agricoles congolais pour permettre à ces derniers de participer pleinement à la vie socio-

des producteurs agricoles ; informer les producteurs agricoles partout les moyens pour leur permettre de mieux valoriser leur métier ; accompagner la structuration du monde paysan suivant les intérêts spécifiques de chaque catégorie de producteurs ; promouvoir et veiller à la bonne gouvernance au sein des organisations membres. Nous avons élaboré un projet de statuts qui sera finalisé à brève échéance.

Finalement, nous nous engageons à : Restituer les travaux du Carrefour aux autres organisations paysannes n'ayant pas participé au deuxième Carrefour Paysan de Kinshasa ; Sensibiliser nos bases pour voter en faveur des candidats et des partis politiques qui prennent en compte la promotion de l'agriculture familiale ; Participer à la vulgarisation et à la mise en œuvre de la Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'Agriculture.

Fait à Kinshasa, le 22 octobre 2011



Intervention de Ivan Godefroid de l'Alliance AGRICONGO (Photo LVPC)

pour les encourager à investir dans une agriculture durable.

2. Au Parlement de la République Démocratique du Congo :

- Amender la loi foncière en faveur des intérêts des agriculteurs familiaux, notamment en leur octroyant des titres fonciers.

- Adopter une loi portant protection de la production agricole intérieure en prenant des mesures tarifaires appropriées visant la réduction de l'importation de produits alimentaires.

- Développer un nouveau type de relation entre les élus et la population, basé sur la transparence, la représentation réelle et la redevabilité.

Nous avons pris conscience de l'importance de nous doter d'une

du Congo, qui a comme vision : **Un monde paysan solidaire, professionnel et prospère.** Nous avons formulé la mission de la CNAPAC comme suit : « **Représenter et défendre, au niveau national et**

économique, culturelle et politique dans la société, et de s'y épanouir. »

Les objectifs principaux de la CNAPAC sont les suivants : défendre et promouvoir les intérêts



Le savoir-paysan a fait l'objet d'une exposition (Photo LVPC)

Deuxième Carrefour Paysan Les paysans congolais vivent au taux du jour

Les paysans producteurs agricoles de la République Démocratique du Congo se posent régulièrement la question de savoir où se trouve leur place dans la société congolaise lorsqu'ils observent l'organisation sociale des autres acteurs socioprofessionnels par rapport à leur situation sociale, économique et politique, par rapport à l'évolution technologique agricole du monde, ainsi que par rapport à la structuration et à l'organisation du marché international.

Le secteur agricole congolais est caractérisé par l'amateurisme, une agriculture traditionnelle de subsistance, moins compétitive sur le marché international et qui offre moins d'opportunités de création d'emplois et génère peu de revenus décents qui puissent attirer la jeunesse au métier de travailleur de la terre et permettre de protéger les ressources pour les générations futures. Nous pouvons continuer de pratiquer l'agriculture comme l'ont fait nos pères, les pères de nos pères et leurs grands-parents avant nous : cultiver, manger avec sa petite famille, épuiser toute la récolte de la saison et recommencer le même cycle. Pas d'économie! Aucun tableau des prévisions! On vit au "taux du jour"...

En effet, l'agriculture n'est pas un simple acte mécanique de tenir la houe et la machette. Elle exige des connaissances techniques et des pratiques que devrait s'efforcer d'acquiescer chaque agriculteur qui n'aimerait pas disparaître dans la société actuelle qui se modernise de plus en plus et nécessite des stratégies nouvelles pour produire beaucoup et vite. Ces notions ne peuvent être transmises aux paysans que par des moniteurs avisés. Ces derniers ne peuvent qu'être des agronomes formés et notre pays n'en manque pas. Ils ne sont répertoriés ni sollicités aussi bien par le gouvernement que par les paysans eux-mêmes. Faute d'être sûrs de rentabiliser leur présence auprès des paysans et producteurs agricoles, ils s'ennuient dans nos villes...

Où en sommes-nous?

C'est une question d'interprétation de notre propre conscience, nous les agriculteurs d'abord, et celle des autres acteurs socioprofessionnels qui vivent grâce aux fruits de nos efforts et qui semblent ignorer notre contribution à la sécurité sociale, économique et politique dans notre pays. L'agriculture contribue à plus de 37% au PIB dans l'économie nationale de notre pays et elle est capable de créer plus de 70% d'emplois si elle est soutenue. Le paysan est le seul acteur économique dont l'activité est d'une importance capitale pour tous. Tous, petits et grands, puissants et faibles, riches et pauvres sont nourris par l'agriculteur.

L'agriculteur paysan est le responsable principal de sa situation économique et socioprofessionnelle. Il ne pourra se libérer que lui-même. C'est pourquoi le CNAPAC (Cadre de Concertation Nationale des paysans et Producteurs Agricoles du Congo) prône l'autopromotion paysanne qui, seule, conduira à la transformation des conditions économiques et professionnelles des agriculteurs paysans par eux-mêmes.

L'accès à la terre et la sécurité foncière.

Nous vivons dans une insécurité permanente en milieu rural suite aux pressions foncières. Nous ne sommes pas propriétaires des terres sur lesquelles nous travaillons. La loi foncière congolaise reconnaît la propriété foncière à la seule personne qui possède le titre de propriété foncier (certificat d'enregistrement). Nonante-neuf virgule

relocalisation ni indemnisation. Le Katanga et le Kasai, en particulier, sont les provinces les plus touchées par cette exploitation minière à outrance. Au Kivu, et même ici à Kinshasa, on peut observer de grandes concessions de terres vides d'exploitants appartenant à des noms des puissants responsables nationaux ou des institutions ou personnes étrangères de la haute finance internationale.

(routes, entrepôts, chaîne de froid...). Nous acceptons un libéralisme concerté dans le secteur agricole; cependant, dans le contexte actuel d'une agriculture congolaise et africaine qui se recherche, la mondialisation présente le risque d'un envahissement des marchés agricoles locaux pouvant conduire, ipso facto, à l'asphyxie des petits producteurs agricoles. Chaque année, des millions de tonnes d'aliments sont importés par notre pays pour des millions de dollars qui



Le président de la CONAPAC, Paluku Mimimba à côté de Mme Espérance Nzuzi de la FOPAKO (photo LVPC)

neuf pourcents de petits producteurs n'ont pas de titre foncier sur les terres qu'ils exploitent. Nous perdons ainsi du jour au jour notre capital terre au profit des plus nantis qui ont la capacité de concentrer les moyens de production sous leur pouvoir. Des chefs terriens assoiffés d'argent ou des fonctionnaires avides d'enrichissement illégitime sont les auteurs de cette situation. À titre d'exemple, la volonté des puissants, notre pays a été subdivisé en carrés miniers vendus sur la place publique internationale avec comme conséquence la délocalisation pure et simple des paysans sans

Le CNAPAC s'engage à mener des négociations et des concertations avec le Parlement et le Gouvernement pour que des formules d'obtention des titres fonciers accessibles à toutes les catégories de citoyens soient mises en place.

De l'importation massive des produits alimentaires. On nous dit incapables de nourrir notre peuple au moment où nos productions agricoles pourrissent dans les villages faute de moyens d'évacuation vers les centres de consommation par manque d'infrastructures

serviraient largement à rentabiliser l'agriculture nationale s'ils y étaient consacrés. Un kilo de haricots par exemple, rendu au marché local le plus proche de son producteur, revient à 0,5 dollars américains. Ce qui veut dire qu'un million de dollars américains serviraient l'État congolais à racheter deux millions de kilos de haricots soit la production d'une seule saison d'un moins 4000 petits producteurs!

(suite en page 5)

On nous écrit

J'accuse bonne réception du trimestriel Voix du Paysan Congolais, et t'en remercie. La revue est pleine d'ambitions et s'est enrichi au fil des années. Car il n'est pas facile d'aller à la conquête de l'information dans le monde paysan, connaissant les contraintes logistiques y afférentes. Je vous en félicite et vous souhaite bon courage!

Pour ma part, je suis très intéressé par les articles sur la filière pêche et sur l'adoption de la loi agricole au parlement. En effet, j'ai visité le projet DIAMBA NDJALÉ à Inongo à travers le projet Pêche APEFE/UE (2011-2014). Ces informations me seront d'une grande utilité pour la suite.

Par contre, les partenaires bénéficiaires émergent différentes approches sur la structuration du monde paysan. Est-ce que la loi donne-t-elle des précisions à ce sujet? Pourriez-vous me la transmettre si c'est possible? sinon, comment se la procurer facilement?

Meilleures salutations,

Eric MATAND

Responsable chargé de Monitoring
Externe Projets FOOD RDC 2009
Programme Sécurité Alimentaire RDC
/Union Européenne.

Réponse:

Nous sommes très fiers de l'intérêt que vous manifestez vis-à-vis de notre journal. LA VOIX DU PAYSAN CONGOLAIS est distribué dans toutes les provinces de la RDC à travers les réseaux des ONG de développement. Toutefois, l'on peut découvrir les versions PDF en parcourant le site web: www.lavoixdupaysancongolais.com



Des délégués au Carrefour paysan se font photographier en groupes (photo LVPC)

Les paysans congolais vivent au taux du jour

(suite de la page 4)

C'est pourquoi nous recommandons, de façon permanente au gouvernement de la République de veiller à mettre en place une législation sélective pouvant protéger les intérêts des agriculteurs nationaux dans les domaines où le pays dispose des potentialités compétitives.

Par rapport à l'organisation et la structuration d'un marché intérieur porteur.

Les marchés ruraux et internationaux, comme espaces (publics) où se définissent les prix des produits agricoles présentent un grand intérêt pour les agriculteurs. En vue de protéger les prix des produits agricoles et accéder à un marché rémunérateur, ces petits producteurs isolés ne peuvent pas produire et accéder aux marchés internationaux qui exigent de grosses quantités et des normes rigoureuses. C'est pourquoi notre stratégie est celle d'organiser et de structurer les producteurs par filières agricoles en vue d'améliorer la qualité et augmenter la quantité pour répondre aux besoins grandissants des marchés.

Par rapport à nos savoirs et pratiques paysans. Il s'avère qu'à ce jour, personne n'a pris l'initiative de capitaliser nos savoirs et pratiques paysans. Ils ne sont inventoriés ni enregistrés dans une documentation qui constituerait notre patrimoine historique. Sans cela nous perdons, et perdrons, chaque jour, les valeurs culturelles et utiles de nos ancêtres.



Cette dame paysanne de la banlieue de Kinshasa vit chaque jour de son champ de légumes

Par rapport à la professionnalisation agricole. Nous refusons de faire comme nous l'avons toujours fait en nous justifiant que cela a toujours été ainsi depuis toujours. Nous acceptons d'essayer toute nouvelle proposition sur les nouvelles techniques, méthodes et technologies agricoles qui s'avéreront nécessaires et utiles. La libéralisation économique ne passe-t-elle pas par l'augmentation du revenu? Et celui-ci dépend de l'augmentation de la production

agricole. L'augmentation de la production est conditionnée par l'application stricte et le respect des techniques et normes agricoles. C'est la seule condition d'une telle prise de conscience que nous serons définitivement conduits à l'agriculture familiale professionnelle. Et que veut dire agriculture familiale professionnelle? C'est celle où l'on ne cultive plus seulement pour nourrir sa petite communauté familiale et cela pendant moins de temps avant d'arriver à la prochaine

récolte; c'est celle où l'on sait d'avance quelles quantités on veut obtenir et à quel rythme de production et surtout pour de buts beaucoup plus larges qu'alimenter quelques bouches pendant quelques jours. Ces buts sont, par exemple, créer la richesse par son travail et élargir la gamme de ses activités rentables ou encore relever le défi du rendement de nos terres ou de la sécurité alimentaire pour son territoire, sa province, notre pays ou le monde entier...

Faute de quoi, nous cessons d'être appelés agriculteurs au profit de ceux qui ont des moyens financiers et qui auront décidé de les investir dans le secteur agricole. Le professionnalisme agricole est donc notre seul salut! Par l'acte de signature de la charte du PDDAA, nous sommes des partenaires privilégiés des pouvoirs publics en matière agricole. C'est pourquoi nous prenons le ferme engagement

(suite en page 7)

Réactions

Jérôme Bodi, président de Repam Bas Congo

De manière globale, il se dégage une impression de satisfaction du fait que :

- Une seconde occasion nous est offerte pour des échanges qui édifient les uns et les autres sur plusieurs points d'intérêt commun;

- Le présent carrefour offre l'occasion de réfléchir davantage sur les bases ou racines sur lesquelles les paysans veulent bâtir un mouvement paysan national de consensus

- La rencontre a permis aux mandataires des producteurs agricoles du pays de réfléchir sur leur position actuelle;

Par rapport aux thèmes, certains d'entre eux sont si importants que le temps a paru insuffisant pour un partage plus profond, c'est le cas de la professionnalisation, une voie imposée, les importations massives;...

Il est souhaitable que, même par correspondance, les échanges autour de ces thèmes se poursuivent et que des alliances soient davantage conclues entre diverses dynamiques pour une véritable solidarité agissante. ■

Ivan Godfroid, Représentant de l'Alliance AgriCongo au Carrefour paysan

Le deuxième carrefour paysan s'est réuni à un moment bien choisi: les jours qui précèdent le Forum Social Congolais, ce qui permet de valoriser les recommandations du monde paysan à un niveau supérieur, quelques jours avant le début de la campagne électorale, ce qui permet d'envoyer un message très clair aux candidats aux élections présidentielle et législatives, et au moment où la loi agricole a été renvoyée au président de la République pour sa promulgation tant attendue.

L'analyse qu'ont fait les leaders paysans de leur situation ne devrait laisser personne indifférent: le Congo possède un potentiel agricole immense, et dispose de tous les atouts pour arriver à une souveraineté alimentaire durable, mais les nombreuses opportunités ne sont pas saisies, faute d'une vision de l'avenir et d'un engagement politique inspirés. J'espère que le cri de cœur de ceux qui alimentent la nation aura été bien entendu par tous ceux qui se présentent devant le souverain primaire pour gérer le pays pendant les 5 prochaines années. ■

Réactions

Donatien Malonda de Repam Bas Congo

Mes impressions sont satisfaisantes du point de vue : organisation, pédagogie et analyse des problèmes de fond, comme exemple les statuts du CNAPAC.

J'ai la nette satisfaction que la volonté des producteurs agricoles de la RDC de s'unir pour être fort est manifeste et bien déterminée. Ce carrefour nous permet d'évaluer le parcours suivi depuis le premier carrefour par les paysans et les efforts consentis de

constituer une classe agissante pour valoriser le métier d'agriculteur. Une nette prise de conscience personnelle favorise un engagement personnel de s'unir autour du CNAPAC.

Nous encourageons ces genres d'initiatives et que les médias nous accompagnent pour que nous soyons compris par les acteurs extérieurs (Etat, partenaires). ■

Mme Benda Malio Marie Thérèse, vice présidente de l'Union paysanne pour le développement de Kisangani Province Orientale

« Personnellement, ma réaction est positive, surtout avec les différents thèmes traités. La création de CNAPAC. D'ici là nous aurons notre cadre national de paysan selon le souhait de l'assemblée. Il faut que ce cadre s'étende au niveau de la province. Avec les amis des autres provinces, nous avons eu des échanges pour savoir comment ils travaillent. » ■

Fataki Kabwe Stéphane, président de la SOCODELIFE Solidarité et coopération de développement intégral dans des femmes et enfants KATANGA

« Depuis le début jusqu'à ce jour, tout a été très bien passé. Les exposés ainsi que les interventions des participants étaient enrichissants. Ils méritent d'être appuyés par les différents partenaires étatiques et non étatiques. Malgré le niveau de représentativité, nous qui sommes venus de très loin, nous ne sommes pas nombreux. C'est quelque chose qui nous a agacés un peu. » ■

Réactions

NAKENDA FAREED, Coordonateur de la Confédération paysanne au Congo Equateur

« Que ce carrefour continue pour nous affermir dans notre domaine. C'est très bien pour moi, ça m'a donné une leçon de sagesse et d'intelligence. J'ai appris beaucoup de choses qui me manquaient et surtout ce qui se passe dans d'autres provinces. J'aimerais qu'on organise ça un jour à l'Equateur... » ■

Mme Joséphine Mugoto, présidente de FOPSIPAFC Sud Kivu

« Nous espérons que les recommandations formulées par les participants seront prises en considération par les décideurs », a-t-elle dit tout en affirmant que « le carrefour c'était un moment important car nous avons exprimé nos difficultés et proposé des pistes de solutions à tous ces problèmes ». ■

LIRE SUITE EN PAGE 7

Le CNAPAC devient la CONAPAC

Le deuxième carrefour tenu à Kinshasa, a été l'occasion pour des délégués des organisations paysannes d'examiner le statut et le règlement d'ordre intérieur du Cadre de concertation nationale des paysans producteurs agricoles, CNAPAC, mis en place en avril 2011. A l'issue des discussions qui se sont poursuivies après le carrefour au Prefed, les participants ont décidé de créer le 25 octobre 2011 la Confédération nationale des producteurs Agricoles du Congo, CONAPAC en lieu et place du cadre de concertation nationale des producteurs agricoles du Congo, CNAPAC. Ils ont retenu comme vision : un monde paysan solidaire, professionnel et prospère. Sa mission est de « Représenter et défendre, au niveau national et international, les intérêts des producteurs agricoles congolais pour permettre à ces derniers de participer pleinement à la vie socio-économique, culturelle et politique dans la société, et de s'y épanouir. » Ses objectifs principaux sont : défendre et promouvoir les intérêts des producteurs agricoles ; Informer les producteurs agricoles par tous les moyens pour leur permettre de mieux valoriser leur métier ; Accompagner la structuration du monde paysan suivant les intérêts spécifiques de chaque catégorie de

producteurs ; Promouvoir et veiller à la bonne gouvernance au sein des organisations membres. Les délégués ont pris l'engagement de restituer les travaux du Carrefour aux autres organisations paysannes n'ayant pas participé au deuxième

Carrefour Paysan de Kinshasa ; Sensibiliser nos bases pour voter en faveur des candidats et des partis politiques qui prennent en compte la promotion de l'agriculture familiale. Au même moment, la COPACO a annoncé son retrait de la CONAPAC, sous

prétexte qu'elle est déjà une confédération et qu'elle trouve mal qu'elle puisse se muer à une autre confédération qui vient de naître préférant s'allier à d'autres organisations comme l'UNAGRICO.

Jean Baptiste Lubamba



Concertation pour examiner le statut et le R.O. I de la CONAPAC

Rosalie Biuma de l'AFRIKI : «Les paysans doivent s'unir pour faire face aux importations étrangères»

«Je suis très contente de nous retrouver ensemble au deuxième carrefour paysan ici à Kinshasa, nous, les paysans de la RDC pour réfléchir ensemble sur les problèmes qui touchent les congolais, savoir où sommes-nous ? où allons-nous ? Car, si les paysans congolais ne font pas attention, ils risquent d'être engloutis face à la mondialisation. Les paysans congolais doivent s'unir comme un seul homme pour être forts en vue de valoriser le niveau de la production de l'agriculture congolaise et de faire face aux importations étrangères.»

Espérance Nzuzi, présidente de la Fopako : «les paysans doivent se professionnaliser»

«Encore une fois, le deuxième carrefour paysan qui a regroupé des délégués de 10 sur 11 provinces que compte notre pays, nous a donné l'occasion de nous rencontrer et d'échanger nos informations et nos expériences pour le développement de notre

secteur qui est l'agriculture. Toutes les questions majeures liées au développement agricole ont été examinées et des pistes de solutions ont été envisagées. Pour s'en sortir, les paysans doivent se professionnaliser.»



De g à dr Mme Espérance NZUZI et Rosalie BIUMA

Franz Van Hoof : «Les résultats des travaux de groupes étaient intéressants et ont permis de formuler des recommandations importantes aux différents acteurs du secteur agricole»

J'ai beaucoup apprécié les échanges/réflexions entre les leaders paysans sur les 6 thèmes. Les résultats de travaux de groupes étaient intéressants et ont permis de formuler des recommandations importantes aux différents acteurs du secteur agricole, à la fin du Carrefour.

Aussi, le discours du président Paluku Mivimba le matin de la deuxième journée, je le trouvais très inspirant, c'était une très bonne base pour le reste du Carrefour. Ce que j'ai regretté, c'est le manque de temps et comment le temps était géré par les organisateurs. Toute la première journée a quasiment été perdue pour le Carrefour, une bonne partie des participants ayant été à N'sele à une rencontre avec le Ministre de l'Agriculture, ce qui ne faisait pas partie du programme du Carrefour.

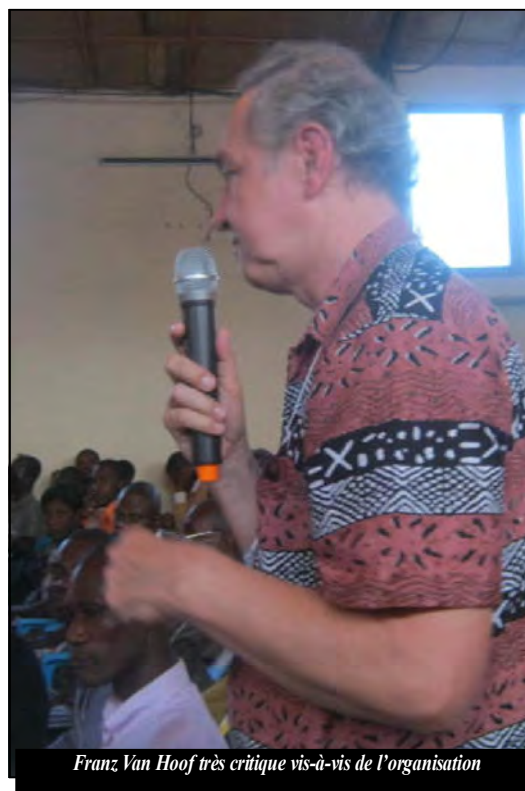
Le Carrefour était programmé depuis longtemps, donc pourquoi n'a-t-on pas examiné avec le Ministre comment organiser cette visite/rencontre à N'sele avant ou après le Carrefour. Aussi le deuxième jour, les deux cents participants ont dû attendre jusqu'à 10 heures avant que les travaux ne commencent. Seulement, parce que un ou deux organisateurs du Carrefour se permettent de venir en retard.

Deux cents paysans et paysannes souvent venus de loin, ayant laissé leurs travaux champêtres pour venir représenter leurs collègues doivent attendre des heures parce qu'un ou deux animateurs des ONG organisatrices du Carrefour rencontrent quelques problèmes pour venir à temps au Carrefour. Je considère une telle attitude comme irresponsable/voir une insulte à l'adresse de tous ces paysans.

Domage aussi que certaines provinces n'étaient pas ou faiblement représentées alors

que de telles rencontres sont d'excellentes occasions pour les leaders paysans d'échanger leurs différentes expériences, mais également de construire et solidifier l'unité entre les producteurs et productrices agricoles des différents coins de la RDC pour petit à petit constituer une force paysanne vis-à-vis des autres acteurs du secteur agricole.

J'espère donc que de telles rencontres vont continuer à avoir lieu au moins une fois par an, mais peut-être sous d'autres formes et dans d'autres lieux (à tour de rôle des différentes provinces) et surtout entièrement organisées par les Organisations Paysannes elles-mêmes. ■



Franz Van Hoof très critique vis-à-vis de l'organisation

La Présidence de la République veut plus de restrictions générales dans l'acquisition des terres agricoles en RDC

Nouveau rebondissement dans le processus de la promulgation de la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture. Dans sa lettre du 11 août 2011, le Président de la République Démocratique du Congo a demandé, au président de l'Assemblée Nationale de revoir la loi, notamment la disposition de l'article 16 alinéa 2 sur les conditions d'attribution des terres agricoles en RDC.

Pour le Chef de l'état congolais, on doit prévoir des restrictions substantielles sur les acquisitions de terres agricoles par des entités étrangères et de préciser l'impératif pour les nationaux de contrôler l'actionnariat des personnes morales. Réagissant à cette décision, monsieur Paluku Mivimba, président de la Force Paysanne du Congo, FOPAC et président du Cadre de Concertation nationale des paysans producteurs agricoles du Congo, CNAPAC, estime que cette décision du Chef de l'état est importante dans la mesure où il soulève le vrai problème d'accapement des terres par des individus qui ont des moyens financiers au détriment des paysans qui se retrouvent sans terres à travers tout le pays.

DES RESTRICTIONS POUR LES ÉTRANGERS ET LES CONGOLAIS

La loi foncière actuelle indique qu'au-delà de 2.000 hectares, il faudrait solliciter l'avis du Parlement, souligne Paluku. « Comment des individus arrivent à acquérir dans ce pays des vastes étendues de terres, plus grandes de manière non conforme à la loi foncière, et qui ne sont pas ou peu mises en valeur ? » s'interroge-t-il. Il pense qu'il faudrait que ces mesures de restriction sollicitées au parlement soient applicables à tous aussi bien aux étrangers qu'aux congolais, car il peut y avoir risque que les étrangers se cachent derrière les congolais. Quelques inquiétudes subsistent tout de même sur la convocation de la session

parlementaire au moment où tous les parlementaires sont déjà en pré-campagne électorale pour les élections de novembre 2011, affirme-t-il. Il a émis le souhait de voir la loi agricole promulguée avant la fin du mandat du Chef de l'état le 6 décembre 2011 pour qu'elle ne revienne plus à la case du départ.

L'URGENCE DE RELANCER LA CELLULE DE PLAIDOYER

La cellule de plaidoyer, mise en place au carrefour paysan en décembre 2010 a largement contribué au vote au parlement de la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture en mai 2011.

Au moment où tous les acteurs agricoles attendaient la promulgation de cette loi par le Chef de l'état, mais elle est plutôt renvoyée

encore au Parlement pour une seconde lecture notamment en son article 16 alinéa 2 portant sur l'acquisition de terres en RDC.

Dans le contexte électoral actuel où les députés sont plus préoccupés par leur survie politique, les paysans membres du CNAPAC pensent qu'il faut vite reconstituer la cellule de plaidoyer pour suivre les travaux au niveau du Parlement et faire un plaidoyer au niveau de la Présidence de la République pour qu'une fois l'article amendé, cette loi soit promulguée rapidement.

LE RISQUE DE NON PROMULGATION DE LA LOI EST PRÉSENT

Les producteurs agricoles pensent que si cela n'est pas fait maintenant, il y a risque que

cette loi soit renvoyée aux calendes grecques et annihiler tous les efforts consentis par les uns et les autres et l'agriculture en RDC va certainement en pâtir.

Certains membres de la cellule de plaidoyer, présents à Kinshasa n'ont pas des moyens pour soutenir un tel plaidoyer. Dans un entretien avec le journal La Voix du Paysan Congolais, mardi 27 septembre 2011, monsieur Paluku Mivimba, président de la cellule lance un appel aux membres de l'Alliance Agricoles et autres partenaires pour que des moyens soient mis à leur disposition pour continuer le plaidoyer à tous les niveaux pour sauver cette loi agricole. Il les appelle aussi à continuer le plaidoyer au niveau supérieur. ■

JB Lubamba

Les paysans font des propositions en rapport avec la revision de la loi agricole

Les membres de la Cellule de plaidoyer, réunis à Kinshasa ce jeudi 29 septembre 2011 au PREFED, ont été préoccupés par l'amendement de l'article 16 alinéa 2 de la loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole tel que proposé par le Chef de l'état dans sa lettre du 11 août 2011 envoyée au Parlement. Ils ont décidé de faire un plaidoyer vendredi 30 septembre 2011 à la présidence de la République et au Parlement pour avoir les plus amples informations sur cette question d'une

importance capitale. À partir des informations reçues, ils vont déposer leurs propositions sur les conditions d'attribution des terres agricoles en RDC à la commission Ressources naturelles du Parlement, chargée de examiner cette question. Les problèmes des terres sont très récurrents en RDC, car 80 % des conflits traités dans les parquets et tribunaux et qui durent souvent plusieurs décennies, sont liés à cette question d'acquisition des terres. Donc, il est important qu'on puisse revoir et surtout bien clarifier cet article pour éviter que des paysans

perdent toujours des procès faceaux gens qui ont des moyens financiers, explique Mme Nzuzi Espérance, Présidente de la Force Paysanne du Congo, FOPAKO et membre de la cellule de plaidoyer.

Selon certaines informations recueillies par La Voix du Paysan Congolais, même si la conférence des présidents au Parlement n'a pas encore eu lieu pour arrêter le calendrier des travaux, des juristes de la commission Ressources naturelles et Environnement sont déjà à pied d'œuvre pour proposer des amendements à cette loi et ils ont dix jours

maximum pour terminer les travaux. « Sinon alors, ça sera difficile d'atteindre le quorum des députés qui sont déjà en campagne électorale même si elle n'a pas encore débuté officiellement », explique un membre de cette commission. Pendant ce temps, les membres de la cellule de plaidoyer en lien avec le Ministère de l'Agriculture, travaillent d'arrache-pied pour présenter une première mouture des propositions de révision de la loi ce week-end. ■

Jean Baptiste Lubamba

Les paysans Congolais vivent au taux du jour

(suite de la page 5)

de mettre fin à la situation qui a longtemps duré où le paysan a été traité en simple sujet par les pouvoirs publics. Désormais, nous exerçons les droits liés à ce partenariat avec les pouvoirs publics et voulons être associés à l'élaboration des lois et à la conception des décisions qui touchent : à l'élaboration et à la gestion des budgets publics à tous les niveaux ; à la gestion des taxes agricoles destinées à l'encadrement des producteurs agricoles et pour lesquelles nous serons des cogestionnaires ; à la mise en place des règlements liés aux marchés agricoles ; à la définition des politiques agricoles. Nous réclamons l'augmentation du budget agricole de 10 % selon les Accords de Maputo. Les 10 % devront être utilisés rationnellement c'est-à-dire pour les besoins réels du secteur agricole après une planification concertée et une affectation équitable. Cette augmentation se fera progressivement année par année. Par

exemple 5 % pour l'année 2012, 7 % pour l'année 2013 et 10 % pour l'année 2014. Nous veillerons aussi à avoir des représentants crédibles au Parlement pour défendre nos intérêts. En échange de ce partenariat nous encourageons les paysans agriculteurs à s'acquiescer de leurs devoirs légalement définis. Nous œuvrons pour un monde rural laborieux, solidaire, équitable et prospère où seul le travail libère la personne humaine. Mais cette libération économique ne peut être que la résultante d'une solidarité entre paysans. Notre grand rêve est de construire un vaste mouvement paysan qui défende le monde rural pour qu'advienne enfin une société juste et équitable, une justice et une administration publique pour tous c'est-à-dire sans discrimination des acteurs socioprofessionnels. ■

Discours de Paluku Mivimba, Président de la CONAPAC au carrefour paysan.

Réactions sur le Carrefour paysan

(suite de la page 5)

Quadratus Muganza, président du Réseau des éleveurs de Kisangani Province Orientale

« On a appris beaucoup de choses. Nous avons appris l'existence des conflits fonciers dans d'autres provinces. Ça nous permettrait aussi de prévenir ce genre de conflit dans notre province ». « Aux importations, on a constaté que dans d'autres provinces, il y a l'importation de riz alors que chez nous, les riz poussent. On a compris qu'il y a de débouchés dans des provinces de l'Est et de l'Ouest. » - Les savoirs et les pratiques paysans. Nous avons remarqué que nous avons des compétences et si nous les valorisons, ça nous aiderait à l'augmentation de la production, santé (amélioration de qualité de santé) - Améliorer le rendement de notre élevage. Recommandation : « Que ce genre de rencontres puisse continuer dans l'avenir et trouver des mécanismes pour les réaliser dans d'autres provinces ». ■

Kapalay Kabemba Jean Pierre, membre de l'ONG SLOWFOOD Katanga

« Par rapport au carrefour, je demanderai dans le futur qu'on puisse organiser d'autres carrefours de la manière la plus professionnelle.

Pour cette édition, j'ai constaté qu'il y a eu beaucoup de manquements sur le plan logistique, organisationnelle et communicationnelle. »

Leçons tirées : « J'ai rencontré d'autres paysans avec qui j'ai échangé d'autres expériences. On a fait des contacts fructueux pour le partenariat futur avec des partenaires des autres provinces. »

« Il y a eu de recommandations fortes adressées au gouvernement. On a eu le premier draft du statut de CNAPAC. » ■

Bombuli Octave, Coordonateur de l'Union Bana Lac Bandundu

« J'aimerais qu'on puisse prendre des représentants à partir de chaque district au lieu de se baser dans la province de Kinshasa. »

Butikima Léon, de l'action pour le développement agropastoral et de l'habitat, ADAH Sud Kivu

Globalement mes impressions sont positives : Réunir les paysans congolais dans un forum de concertation ; Permet d'échanger les expériences et de se connaître ; Faire entendre de vive voix les préoccupations des paysans de la RDC nonobstant la conjoncture difficile de déplacement, de prise en charge individuelle etc... Contribuer à l'éclosion d'une plate forme porte étendard des aspirations paysannes de la RDC. ■

Des organisations paysannes impliquées dans l'élaboration des mesures d'application de la loi agricole

La Loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole a été adoptée et votée au Parlement de la RDC au mois de Mai 2011. Depuis, tous les acteurs du secteur agricole attendent sa promulgation par le Chef de l'Etat. En attendant, le Ministre de l'Agriculture a signé l'arrêté ministériel numéro 005/CAB/MIN/AGRI/2011, rendu public le 3 Août 2011, portant création et fonctionnement de la commission chargée d'élaborer des mesures d'application de la Loi agricole dont les travaux doivent prendre fin en



Les organisations paysannes sont très impliquées dans la construction du Code agricole

La RDC exploite 10 % de son potentiel de terres arables, selon l'INS

La République démocratique du Congo (RDC) possède un potentiel de 80 millions d'hectares de terres arables. Cependant, 8 millions seulement sont exploités, soit 10%. Ces données ont été fournies par l'Institut national des statistiques (INS), mercredi 31 août, lors de l'atelier sur l'importance du système d'information statistique pour améliorer la sécurité alimentaire dans ce pays. Selon cet établissement, 3% de ce potentiel sont utilisés pour les cultures et 7%, pour l'élevage. Mais, avec ce potentiel exploité (10%), le pays peut couvrir l'ensemble des besoins alimentaires. Cependant, les 10% de ce potentiel ne sont pas convenablement exploités, a précisé l'expert du ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage, Thomas Kembola. Plusieurs facteurs empêchent la meilleure exploitation de ce potentiel, indique Thomas Kembola, citant notamment le faible pourcentage du budget, alloué chaque année au secteur de l'agriculture (3%). Selon des normes internationales auxquelles la RDC a souscrit, le secteur de l'agriculture devrait bénéficier de 10% du budget national, explique Thomas Kembola. Il se plaint du fait que la minime part allouée à l'agriculture n'est souvent liquidée qu'à hauteur de 30 ou 40%. « Pour l'exercice 2011 par exemple, le ministère de l'agriculture pêche et élevage

attendait 200 milliards des francs congolais (217 391 304 \$US). Mais, il n'en a reçu que 92 milliards, (100 000 000 USD), soit en moyenne 40% du budget qui lui était alloué ».

UNE FAIBLE PRODUCTION LOCALE

Cette absence d'appui financier entraîne une faible production locale, qui ne parvient pas à couvrir les besoins alimentaires des Congolais, ajoute l'INS. « C'est ce qui occasionne que les produits les plus consommés par les Congolais, comme le riz ou le maïs, soient importés à hauteur de 60% » selon le rapport de l'Institut international de politique alimentaire (IFPRI). Les experts pensent, de leur côté, que les prix de ces produits alimentaires ne sont pas adaptés au pouvoir d'achat de la population. « Il faut aussi ajouter l'absence de formation des agriculteurs et les difficultés qu'ils éprouvent pour accéder aux intrants et à la technologie agricole », affirment-ils. Ils déplorent néanmoins que certains produits pounissent à l'arrière pays pendant que les centres urbains restent affamés. L'absence d'infrastructures de base, tant pour le transport que pour la conservation des produits, handicape justement la consommation. Pour remédier à cette situation, les experts proposent la mise en place d'un programme qui favorise les investissements dans le secteur agricole congolais.

Radio Okapi, net septembre 2011

novembre 2011. Dans cette commission, des organisations paysannes vont y siéger aussi bien au niveau de la cellule permanente qu'au niveau de l'équipe élargie. Ainsi, des organisations paysannes sont représentées au sein de la cellule permanente par Paluku Mivimba (FOPAK Nord Kivu), Malembe Simplexe (Forum des Amis de la Terre - Nord Kivu), Jacques Mitini (FOPABAND - Bandundu), Malonda Donatien (FOPAKO - Bas-Congo), Mme Nzuzi Espérance (FOPAKO - Bas-Congo) et Rosalie Biama Lungu (AFRIKI - Kinshasa).

Tous ces leaders paysans faisaient partie de la cellule de plaidoyer mise en place lors du premier Carrefour Paysan en décembre 2010. Soutenue par l'Alliance AgriCongo, cette cellule a favorisé le vote de la loi agricole au niveau de l'Assemblée nationale par un lobby des paysans aux niveaux du Ministère de l'Agriculture, des députés nationaux ou de la population à travers les médias. Les autres membres de la cellule permanente viennent principalement du Ministère de l'agriculture avec sept délégués. Le

Ministère du Développement rural, le Ministère de la Recherche scientifique et la Fédération des entreprises du Congo (FEC) comptent chacun un délégué. Les partenaires sont représentés par Alain Huart, expert sur des questions agricoles et de développement rural en RDC. Au sein de l'équipe élargie, on retrouve des délégués des Ministères de l'Agriculture, des Affaires Foncières, de la Décentralisation, de l'Environnement et des Mines, des membres de l'Alliance AgriCongo

et des points focaux des dynamiques paysannes de tout le pays. Pour Malembe Simplexe du Forum des Amis de la Terre (FAT) la présence des organisations paysannes dans cette commission est très importante pour que la voix du paysan soit écoutée et prise en compte dans l'élaboration des lois et politiques agricoles en RDC.

Jean Baptiste Lubamba

Les USA soutiennent la RDC dans la promotion de la croissance agricole

Un atelier a été organisé jeudi 8 septembre dernier à l'hôtel Sultani (Kinshasa-Gombe), sur le diagnostic des réformes légales, commerciales et institutionnelles du secteur agricole de la RDC (AgCLIR). Dans son mot de circonstance, James F. Entwistle, ambassadeur des USA en RDC, a assuré que son pays est fier de soutenir le gouvernement et le peuple congolais dans leurs efforts pour promouvoir la croissance du secteur agricole et améliorer le climat des affaires pour les entrepreneurs opérant dans ce secteur. « En améliorant le climat des affaires pour les petits agriculteurs et les Congolais travaillant dans ce secteur clé, la RDC va atteindre le brillant avenir qu'elle mérite », a-t-il indiqué.

Pour l'ambassadeur américain, il est bien important de comprendre les facteurs qui favorisent le développement agricole en RD Congo et ceux qui le font reculer. Encourager les conditions favorables à une agriculture améliorée, ainsi qu'à éliminer les

obstacles à la croissance, permettront d'améliorer les conditions de vie de millions de Congolais, a-t-il ajouté. C'est pour cette raison que, a-t-il commenté, en partenariat avec le gouvernement de la RDC, ainsi qu'avec le secteur privé congolais, l'USAID a parrainé au mois d'octobre 2010, une équipe de 7 experts pour mener une évaluation complète de l'environnement juridique, commercial et institutionnel qui affecte les investissements dans le secteur agricole (AgCLIR). Le but de cette mission de diagnostic AgCLIR était de mieux comprendre comment les lois et les réglementations ainsi que les institutions du secteur agricole de la RDC affectent le climat d'investissement pour les petits agriculteurs et les intervenants du secteur agroalimentaire. L'équipe a rencontré plus de 200 représentants des organismes du secteur public, du secteur privé, et de la société civile à Kinshasa et dans les provinces de Bandundu, du Bas-Congo et du Sud-Kivu.

Premièrement, l'étude a constaté que les micros, petites et moyennes entreprises, n'ont pas de subventions adéquates pour fonctionner comme des entreprises commerciales formelles. Ce qui affecte l'accès au crédit, l'investissement dans les infrastructures tangibles, et l'accès aux services sociaux au sens large. Deuxièmement – et en relation avec le précédent – l'inefficacité du système judiciaire, et par conséquent, le manque de confiance de la population dans la protection effective de leurs droits de propriété, résultent en une activité économique plus faible. Et troisièmement, l'étude a constaté que la politique foncière et la politique de promotion des investissements ne sont pas appliquées de manière à encourager l'investissement commercial. Tout ceci est important parce que, a attesté l'ambassadeur James F. Entwistle, l'étude a trouvé que la faible rentabilité de l'agriculture commerciale en RDC empêche les petits agriculteurs de développer la résilience commerciale nécessaire pour surmonter les chocs

périodiques. En d'autres termes, l'absence de développement dans le secteur agricole laisse le Congo dans une situation de vulnérabilité élevée à l'insécurité alimentaire, qui met en péril potentiellement des millions de personnes et freine le développement du pays. Par conséquent, a attesté le diplomate américain, le défi de cet atelier était de permettre aux services concernés d'aller de l'avant avec des efforts pour résoudre ces contraintes commerciales, juridiques et institutionnelles dans le secteur agricole de la RDC. Les enjeux étant élevés, note-t-il avant de déclarer : « Mes collègues de l'USAID me disent que la RDC possède d'énormes potentialités agricoles. Si les rendements agricoles dans ce pays parvenaient à atteindre les limites de la technologie d'aujourd'hui, la RDC pourrait nourrir un tiers de la population de toute la planète. Atteindre même une fraction de ce potentiel aura un impact positif énorme sur la population congolaise ».

Le Petit Baende/L'Avenir

Un Guide pour la compréhension de la loi agricole

Depuis la nuit des temps, la vie humaine est liée à la nature et la gestion rationnelle de cette dernière peut être source de développement. Malheureusement les femmes et les hommes l'exploitent sans pour autant tenir compte de ses exigences et cela entraîne la dégradation des ressources naturelles et pour ce fait, l'instabilité alimentaire. A cet effet, les agriculteurs congolais ont trouvé utile de mener un plaidoyer auprès des autorités compétentes afin de réglementer les principes fondamentaux relatifs au secteur agricole.

C'est ainsi que, pour répondre tant soit peu aux doléances des agriculteurs, une loi agricole a été mise en place, afin que l'agriculteur en soit, la communauté de base, les peuples autochtones et la nation congolaise toute entière en profitent pour : Connaître les droits et obligations des agriculteurs ; Connaître leurs interdits car déjà en infraction, personne ne peut se dire ne pas connaître la loi « nul n'est censé ignorer la loi », dit-on ; Permettre la participation à la prise de décision en ce qui concerne le secteur agricole.

Dans le souci de faciliter la compréhension de ces dispositions, la Fédération des Organisations des producteurs Agricoles du

Congo/RDC, « FOPAC » en sigle a décidé, pour l'année 2011, de vulgariser cette loi et de remettre son condensé dans une brochure dite « guide pour la compréhension de la loi agricole », aux Organisations des Producteurs Agricoles, en sigle OPA de son rayon d'action. Cette brochure dont la synthèse a été explicitée aux paysans (voir séance de vulgarisation), servira d'accompagnateur et de soulagement pour ceux qui ont mené le plaidoyer pour l'adoption de la loi agricole et pour tous ceux dont la vie entière dépend des productions agricoles.

Cette brochure ne reprend pas toutes les dispositions de la dite loi mais essaie de montrer les grandes lignes et surtout les articles visant directement les producteurs agricoles résumés en ces points : les institutions intervenant en matière agricole, le droit d'accès et la sécurisation des terres agricoles, les intrants et les infrastructures agricoles, la prévention et la gestion des risques majeures et calamités agricoles, la formation et la recherche en matière agricole, le développement agricole, le régime douanier et fiscal et enfin, les sanctions prévues en cas de violation de la loi agricole.

Source: Agriterra

<http://wlp.fr/39883>

Coopération Belgo-congolaise: quatre conventions pour renforcer l'Agriculture en RDC

Le Ministre de la Coopération et l'Ambassadeur de Belgique en RDC ont procédé jeudi à la signature de quatre conventions spécifiques par lesquelles la partie belge apporte des appuis financiers à quatre secteurs prioritaires de la RDC ciblés dans le cadre de la coopération belgo-congolaise.

Le gouvernement de la RDC, représenté par son ministre de la Coopération internationale et régionale, Raymond Tshibanda, et celui de la Belgique par son ambassadeur en RDC, Dominique Struye de Swielande, et le directeur général à la Coopération au développement, Peter Moore, ont signé mercredi, à Kinshasa, quatre conventions spécifiques, indique un communiqué déposé jeudi à l'ACP.

Les conventions signées concernent quatre secteurs prioritaires de la coopération entre les deux pays et portent sur la mise en place des unités d'appui à la gestion au sein des ministères de l'Agriculture, de la pêche et de l'élevage, du Développement rural et de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel pour un montant total de 19.500.000 euros ainsi que sur une contribution pour la construction du Pont Nyemba.

Ces conventions marquent aussi une avancée significative de la coopération belgo-congolaise dans ce sens qu'elles introduisent le principe de la coresponsabilité dans la gestion des fonds, mettant fin à la pratique antérieure où cette responsabilité incombait à la seule partie belge. Le ministre de la Coopération internationale et régionale avait à ses côtés, lors de cette cérémonie, son collègue des Infrastructures, des travaux publics et de la reconstruction, Fridolin Kasweshi, et le vice-ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel,

Arthur Sede Ngamo.

La FAO lance un plan pour soutenir le secteur agricole congolais

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé ce mardi 12 juillet à Kinshasa son plan d'action pour la gestion des risques de catastrophe alimentaire et agricole en RDC. Ce plan dont le coût est estimé à 152 millions de dollars américains s'étend sur deux ans. Dans un rapport rendu public le mardi 12 juillet, la FAO indique que dans la plupart des régions du pays, l'accès à l'alimentation reste insuffisant. Cette situation conduit près de 70% de la population à vivre en état d'insécurité alimentaire chronique. Le plan de la FAO prévoit notamment de réhabiliter les marchés pour relancer l'économie agricole ; de réhabiliter les routes pour évacuer les productions agricoles ; de construire des entrepôts de produits agricoles pour une meilleure conservation. Selon le coordonnateur des opérations d'urgence et de réhabilitation à la FAO/RDC, Luc Lompo, ce plan va aussi aider les exploitants agricoles à constituer des petites épargnes.

INVESTIR EN AGRICULTURE POUR LUTTER CONTRE LA HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Le représentant de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en République démocratique du Congo (RDC), Ndiaga Gueye suggère que le pays investisse davantage dans l'agriculture pour atténuer les effets de la hausse mondiale des prix des produits alimentaires sur la population. « Un pays qui ne produit pas et qui consomme est toujours exposé », a ajouté Ndiaga Gueye, à l'occasion de la célébration, le 16 octobre de chaque année, de la journée internationale de l'alimentation. Il regrette que le niveau des investissements soit faible en RDC, alors qu'elle a l'avantage d'avoir « un potentiel agricole extrêmement important ». « C'est vrai que c'est un pays où les priorités sont

partout, mais nous pensons que c'est l'investissement en agriculture qui peut régler ce problème des prix à long terme ». Le thème retenu cette année est : « Prix des denrées alimentaires: de la crise à la stabilité ».

Le PAM achète désormais les récoltes invendues en RDC

Le Programme Alimentaire Mondial en République Démocratique du Congo, RDC, promet d'acheter une partie de récoltes invendues des petits producteurs du territoire de Bikoro dans la province de l'Équateur, située au Nord-Ouest de la RDC. C'est ce qu'a indiqué le représentant du PAM en RDC, Martin Ohlsen, à l'issue de la signature d'une convention axée sur la contribution financière de la France à l'Etat Congolais, qui a eu lieu à l'ambassade de France à Kinshasa, a-t-on constaté. « L'achat d'une partie des produits agricoles des paysans Congolais basés à Bikoro s'inscrit dans le cadre de l'opération « Achat pour le progrès » que nous avons démarré en 2009 au Katanga-province située au Sud-Est de la RDC – Nous allons assister près de deux

cents paysans dans les opérations de stockage et de transport pour l'écoulement de leur produits agricoles ; nous nous engageons à acheter une partie de la récolte si celle-ci n'a pas été écoulée sur le marché local », a rappelé Martin Ohlsen.

« La contribution de la France au PAM pour ce projet est de l'ordre de 800.000 Euros. Et cet appui financier révèle la volonté du gouvernement Français d'assister les populations Congolaises. Chaque année nous lançons des appels à candidatures à toutes les organisations pour permettre aux unes et aux autres de gagner un tel marché. Dans presque toutes les occasions c'est le PAM qui manifeste l'intérêt et obtient cela », a noté l'ambassadeur de France en RDC, Luc Hallade.

L'opération « Achat pour le progrès » connaît un succès dans la province du Katanga où près de neuf mille petits producteurs ont réussi cette année avec notre soutien et appui financier de la France et ceux de différents partenaires à moissonner environ 23.000 tonnes de maïs », a expliqué le représentant du PAM, Martin Ohlsen. L'ambassadeur de France en RDC, Luc Hallade a affirmé que l'engagement de son pays, dans le cadre de l'aide alimentaire pour la période 2008-2011 est de l'ordre de 22.600.000 dollars Américains.

« Pour la seule année 2011, plus de 3 millions de dollars soit environ 2.300.000 Euros ont été engagés par la France dans des projets de sécurité alimentaire dans les provinces du Nord-Kivu, Équateur et orientale », a-t-il conclu. ACP.



Zoom sur la question de taux d'intérêt

La question des taux d'intérêt est l'un des sujets les plus controversés dans le secteur de la micro finance. Il existe une littérature abondante sur le sujet (chercheurs, bailleurs de fonds, ...) mais il nous paraît également intéressant d'aborder la question en faisant réagir un certain nombre de praticiens et utilisateurs à des points de vue que l'on retrouve dans différentes publications. De manière générale, deux points de vue sont souvent mis en avant : ceux qui estiment que si les taux sont élevés, c'est normal puisque faire de la micro finance coûte cher et est relativement risqué et, en outre, les services rendus sont nettement meilleur marché que ceux « offerts » par les usuriers ; ceux qui trouvent que demander des taux aussi élevés à des pauvres est vraiment excessif, que les pauvres paient en fait pour des « investisseurs » qui placent leur argent dans la micro finance comme dans une autre activité commerciale. Dans ce débat, les activités agricoles occupent une place à part dans la mesure où leur rentabilité intrinsèque et leur caractère risqué ne permettent généralement pas de supporter les taux proposés par le secteur. Voici quelques questions que Monsieur Clément Nsumbu, PCA de la Coopec Mayombe a voulu répondre.

Il est admis que le taux d'intérêt est le résultat de différents facteurs : les frais généraux de l'institution de micro finance (son train de vie, frais de personnel et de fonctionnement) ; les créances irrécouvrables (pertes sur crédits) ; les coûts de la ressource financière (les dépôts d'épargne, l'argent emprunté localement ou internationalement) ; le taux de capitalisation (bénéfice) souhaité. En tant qu'Institution de Microfinance, IMF que faites-vous pour minimiser ces coûts ? Un personnel réduit au strict nécessaire. Recruter localement tant que cela est possible. Conditions relativement « dures » pour les garanties à présenter pour l'octroi des crédits. Quelle est votre priorité ? En tant que « client », quelle opinion avez-vous des « efforts » réalisés par l'IMF qui vous sert dans ce domaine ?

Le client souvent ne comprend pas les efforts réalisés par l'Institution de Microfinance, IMF. Pour lui tout cela n'est que « tracasserie ».

On lit souvent que ce qui importe, c'est plus l'opportunité d'accès au service financier que son coût en tant que tel. Donc, que le taux d'intérêt n'est finalement pas un élément très important... Plusieurs études ont notamment démontré la faible élasticité de la demande de crédit par rapport aux

taux d'intérêt. C'est le même argument qui justifie généralement une rémunération très faible, voire nulle de l'épargne. Qu'en pensez-vous ?

Les gens dans le besoin d'un emprunt sont prêts à accepter n'importe quel taux exigé.

de mettre son argent hors de portée des autres et aussi de soi-même. Habituellement dans les caisses de microfinance, les frais de tenue de compte sont nuls, contrairement à ce qui se passe dans les banques. C'est un argument qui a son poids.

A votre avis, est-il justifié de limiter les taux d'intérêt (définir un plafond maximum) de manière à protéger le « consommateur » ?

Oui, il est nécessaire de légiférer sur un plafond à ne pas dépasser. En effet on trouve des taux d'intérêt de 30 % par mois, même dans des institutions qui ne fonctionnent pas dans l'informel (exemple de la CADECO : Caisse d'Epargne du Congo).

Que pensez-vous du contre argument suivant : si on plafonne les taux, les IMF vont se concentrer sur les clients les plus profitables, augmenter le crédit moyen et exclure de fait les plus défavorisés.

Une crainte, celle de continuer à exclure les plus pauvres existe réellement. Les services de microfinance, qui sont réellement à la portée des conditions des véritables paysans ne sont pas nombreux, ou même sont inexistantes.

Les emprunteurs comprennent assez bien l'importance d'un taux d'intérêt, même si cela n'est pas inscrit dans les habitudes traditionnelles. Mais tout ce qui s'ajoute est mal perçu (commission pour le suivi...). C'est aux opérateurs de la microfinance à expliquer patiemment le calcul de taux d'intérêt et des autres prélèvements relatifs à un prêt. C'est un besoin qui n'est souvent pas satisfait. L'obligation d'épargner pour accéder au crédit est pour moi une bonne leçon à inculquer aux bénéficiaires de microcrédits.

Que pensez-vous du modèle sous-tendu par la micro finance ? Jusqu'à présent, on a soutenu que la compétition et l'existence d'un marché constituait la meilleure garantie d'une baisse des taux d'intérêts (vision libérale). Cette vision a-t-elle été « complétée » par une forte remise en cause des subsides (considérés comme des mesures de soutien non pérennes). Comment réagissez-vous à cette vision ? En particulier pour les zones rurales ?

L'existence de plusieurs offres de microfinance dans une même région joue sûrement un rôle pour garantir une baisse de taux d'intérêt. Les subsides accordés au fonctionnement d'un service de microfinance devraient aussi servir à créer des

Les maraîchers de Mokali à dépossédés de leur site

Environ cinq maraîchers, à majorité des femmes, exploitent depuis plusieurs décennies, le site agricole de Mokali, situé non loin de la cité de l'Espoir dans la commune de Kimbanseke à Kinshasa, sont dépossédés de leur site suite au lotissement de celui-ci par les enfants du chef coutumier de cette contrée. Ces maraîchers, à l'instar de l'ACP, exploitent, depuis plusieurs décennies, le site agricole de Mokali, situé non loin de la cité de l'Espoir, sont contraints d'abandonner ce terrain au profit des nouveaux propriétaires qui commencent à construire des maisons d'habitation. Toutes les démarches menées par les maraîchers, regroupés au sein de l'ONGD, conseil d'appui aux initiatives Joseph Kabila (CIJK) n'ont abouti à aucun résultat positif, signale la même source. Devant cette situation, la présidente nationale de CIJK, Mme Berthe Biamba Kabuya, a lancé un appel aux autorités compétentes de se pencher sur ce problème en vue d'une solution appropriée. Pour elle, les maraîchers du site de Mokali, de surcroît électeurs, sont frustrés au motif qu'ils sont dépossédés de ce terrain, qui jusque-là, constitue, la seule ressource de survie de leurs foyers.



Leur seul souci est de satisfaire un besoin immédiat, sans penser à la difficulté ultérieure du remboursement. Ceux qui n'ont pas un besoin très urgent d'emprunt peuvent être attirés par un taux inférieur de crédit. En ce qui concerne la rémunération très faible ou nulle de l'emprunt, cela ne pose pas de problème, car un des motifs de l'épargne est

Estimez-vous qu'il y a suffisamment de transparence sur le coût global du service financier : les modalités de calcul du taux d'intérêt (flat ou sur solde restant dû) ? Les commissions et autres frais ? L'obligation fréquente d'épargner pour accéder au crédit ?

moyens de subsistance à long terme du service, pour que ce soutien soit limité dans le temps. Le soutien à accorder à un service de microfinance fonctionnant dans une zone rurale doit être plus conséquent par rapport au milieu urbain.

Propos recueillis par par SOS FAIM.

Le Gouvernement lance le projet Biogaz

Le gouvernement congolais a officiellement lancé, jeudi 20 octobre à la ferme de la N'Sele dans l'est de Kinshasa, le projet du système Bio économie intégré (BEI). Initié avec l'appui de Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) et le Fonds international pour le développement agricole (Fida). Ce projet consiste à la vente du Biogaz sur base des excréments humains, des animaux mais également de la fiente des volailles. Cegaz permet notamment à la RDC de sauvegarder ses forêts, deuxième poumon de la planète. « Nous allons baisser la coupe du bois et promouvoir une agriculture moderne par des engrais biologiques avec

cette production », a affirmé le ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage, Norbert Basengezi Kantitima. Il a souligné l'importance de cette technologie dans les habitats des milieux périurbains et ruraux du pays. « Les paysans peuvent récupérer les déchets de leurs bétails pour les transformer en énergie et en engrais », a poursuivi le ministre Basengezi. De son côté, Fidèle Sarasono, coordonnateur du système des Nations unies en RDC et représentant pays du Pnud, a estimé que les bénéfices pourraient être immédiats pour que la population congolaise puisse en tirer profit. « Il est prévu qu'un grand nombre de paysans de chaque province soient formés à Kinshasa pour qu'ils puissent répliquer ces techniques dans

leurs milieux de vie », a renchéri Fidèle Sarasono.

Le Pnud se propose de former également des étudiants et chercheurs, appelés à apprendre et appliquer cette leçon BEI. Utilisé comme énergie, le biogaz, sert à faire tourner les motos, cuisinières et autres moteurs à gaz et peut servir également pour l'éclairage. Ce projet pilote va utiliser tous les déchets des fermes de la ville de Kinshasa. Il s'agit de la fiente de la volaille, explique un expert, les matières fécales et d'autres déchets, qui sont les matières premières pour la production du gaz méthane. Ces matières organiques seront mises dans des cuves avec du feu, sans oxygène, sans air. Cela produira du méthane,

qui est un combustible qui sera utilisé pour produire la chaleur susceptible d'être convertie en énergie électrique.

Estimé à plus de 3 millions de dollars américains, ce projet constitue une valeur ajoutée pour tous les habitants de ces milieux et permettra en même temps d'avoir de l'énergie supplémentaire pour les zones où l'électricité n'arrive pas. Le projet du système bio économie intégré BEI est implanté en RDC après la visite en Ethiopie, des experts congolais des ministères de l'Agriculture, Pêche et Elevage des provinces de Kinshasa, Bas-Congo et Sud-Kivu.

Kinshasa : sa périphérie peut le nourrir

Un reportage de PETRA IYELI BOLIAMBALI

REPORTAGE

Le riz est la céréale la plus importante sur le plan mondial et la deuxième céréale la plus consommée en République Démocratique du Congo suivi de maïs. Originaire de l'Asie Orientale, Oriza Sativa est son nom scientifique. C'est la plus importante céréale du fait qu'il constitue la nourriture de base de l'homme, aussi par sa contribution dans le secteur brassicole lors de la fabrication de la bière. Le riz sert, en outre à l'alimentation du bétail sous forme de graines de son de riz et de paille. En République Démocratique du Congo, la production rizicole est pratiquée dans les zones forestières en générale (où le sol est argileux) et le long du fleuve et des rivières (pour le sol marécageux). Sa production dans la zone périphérique de Kinshasa intéresse plusieurs paysans. Ainsi, nous trouvons plusieurs sites rizicoles regroupant plusieurs Organisations Paysannes. Le Comité des Riziculteurs du Pool Malebo est une union des organisations paysannes qui sont spécialisées dans la production du riz

dans la ville de Kinshasa. Ce Comité regorge une superficie de 6.000 ha dont 1250 ha seulement qui est mis en exploitations. Parmi les sites rizicoles du Pool Malebo, nous pouvons citer : le site de Kingabwa, le site de Masina rail I et Masina rail II, le site de Mafuta Kizola, le site de Nshuenge, le site de Mikonga, le site de Kinkole, et le site de Maluku. Notre reportage s'est focalisé sur quatre sites du Comité de Riziculteurs du Pool Malebo lesquels sont tirés au hasard. Et ces sites proviennent d'une stratification de trois organisations paysannes regroupées : AFRIKI, CDS et APR. Une brève analyse de chaque association peut être présentée dans les lignes qui suivent. Le Journal La Voix du paysan congolais entame la publication d'une série d'articles sur le potentiel agricole autour de Kinshasa. Dans ce numéro, nous parlons de la production du riz à Kinshasa. Dans les prochains numéros nous parlerons de la production des poulets, porcs et autres produits agricoles.

L'AFRIKI produit un bon riz, mais l'unité de transformation a une faible capacité estimée à 500 kg par heure

L'association des femmes riziculteurs de Kingabwa, AFRIKI, en sigle, existe depuis près de deux décennies (1993). Elle s'est fixée comme objectif principal la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire à travers la production du riz en RDC précisément dans la partie périphérique de Kinshasa.

Dirigée par Mme **Rosalie KADIMA**, présidente de la dite association, Cette dernière regroupe en son sein 60 membres dont 48 femmes et 12 hommes. Elle œuvre dans deux sites d'exploitations dans la zone périphérique de la ville de Kinshasa, notamment les marécages de Kingabwa et de Nshuenge situés le long de la rive gauche du fleuve Congo.

Le site de Nshuenge se trouve dans la commune de N'sele avec une superficie de 30 ha. Tandis que le marécage de Kingabwa est localisé dans la commune de Limete et subdivisé en trois grandes parties appelées « Chantier » : Chantier 1, Chantier 2, et Chantier 3. Dans ce site, l'AFRIKI n'intervient que sur le chantier 3. Il sied de signaler que les riziculteurs de ces deux sites ont la production du riz en première position comme activité principale et le maraîchage en seconde position.

Les contraintes liées à la production sont multiples à l'occurrence l'impossibilité d'augmenter la production suite au non aménagement des sites rizicoles pour la culture. Cette difficulté s'explique par un manque d'ouvrages hydro-agricoles pouvant ainsi permettre un bon assainissement des sites ; le manque d'engin pour le drainage et l'irrigation. Etant donné que le site est marécageux, il demande un aménagement très efficace pour son utilisation. Faute des moyens financiers, les maraîchères font un aménagement sommaire, partiel pour se permettre de cultiver. Ce qui ne favorise pas le rendement adéquat ; affirme Mme Rosalie KADIMA ». Pour Mme TSHITALA Thérèse, rizicultrice depuis 1975, le manque de financement du secteur rizicole conjugué

à l'insuffisance des moyens matériels souvent rudimentaires sont à la base de la faible productivité. Le riziculteur travaillant affamé parce qu'il ayant peu ou presque pas mangé, il est incapable de travailler pendant longtemps et exploiter une grande surface. La construction anarchique de la cité du fleuve Congo qui bloque le bon parcours de l'eau et la construction sur les sites rizicoles qui réduit l'espace de terre cultivable. Les déversements des immondices par les compagnies brassicoles causant ainsi la pollution de la

terre. Enfin l'insécurité liée au vol des produits agricoles pour ne citer que ça. Quant à la transformation et la commercialisation du riz, les riziculteurs ont relevé ces quelques problèmes. Pour leur part Mme KAPINGA, rizicultrice depuis 1983 et Mme NZOLANI Josée, le manque d'outils appropriés pour la transformation du riz, le battage et le vannage se font manuellement. Elles poursuivent en disant

que pour séparer des grains des épis ou des tiges, les paysans utilisent un morceau de bois frappé de manière répétitive sur la récolte mise à ensemble ; c'est l'étape du battage. Tandis que celle du vannage consiste à secouer dans un vent les grains de façon à les nettoyer, en les séparant des pailles, des poussières et des déchets. Cela montre que la transformation se fait de manière traditionnelle. Pour Mme Rosalie K., « l'unité de transformation a une faible capacité estimée de 450 à 500 kilogrammes

de leurs produits soit revu à la baisse. Ceci est perçu comme un moyen de lutte contre les produits importés et en même temps les riziculteurs font la promotion de leur produit en incitant la population à consommer le riz produit localement. Néanmoins, la quantité produite ne répond pas aux attentes de la population.

PISTE DE SOLUTIONS

Comme piste de solution, la subvention de la riziculture par les ONG ou des particuliers



Le premier vannage du riz se fait à l'aide de courant d'air (Photo LVPC)

par heure. La quantité produite n'est pas transformée par l'unique machine à faible capacité disponible fonctionnant au moyen du carburant. Toute hausse du prix du carburant sepercute sur le coût de transformation. En plus de l'inexistence des dépôts, ladite transformation se fait à la résidence de la présidente de l'association suite au manque d'endroit approprié ». Pour la

agricoles. Du point de vue de la demande : L'inadéquation de la quantité produite limitée par rapport à la demande. Ce qui revient à dire que la quantité produite est inférieure à la quantité demandée. Les associations ne se contentent que des moyens dérisoires, insignifiants pour produire tant soit peu. Du fait que l'AFRIKI est exonérée de certaines dépenses. Ce qui fait que le prix

en général et par l'Etat en particuliers s'avère nécessaire pour permettre à tout le monde de suivre la formation et acquérir des équipements nécessaires tels que les houes, les brouettes, les machettes, les bassins, la décortiqueuse, etc... La mise à la disposition des riziculteurs des structures des crédits et autres politiques visant à améliorer leurs conditions de vie et de travail ■

L'Association des Paysans Riziculteurs (APR) : «Que la ville de Kinshasa soit la lumière du riz»

L'APR travaille dans la commune de Masina avec une superficie de 400 ha. Elle a vu le jour le 21 Novembre 2000 et rassemble en son sein 400 membres dont 100 membres actifs. Autrement appelée l'association des Paysans Riziculteurs de Masina rail II, elle est dirigée par Monsieur BUKALAMBI Cléophas qui est en même temps le président du comité de riziculteurs de Pool Malebo (CRPM). Pour atteindre son objectif qui est celui de lutter contre la famine, elle produit du riz en première position et en seconde position les légumes, les maïs, les haricots, les feuilles de manioc, les aubergines et autres.

Les membres de cette association font face à des difficultés diverses : du point de vue de la production, le problème majeur est le non aménagement du site. Pour pratiquer la culture du riz, chaque riziculteur est obligé d'aménager de manière individuelle sa concession et de canaliser l'eau. Mais, ceci n'est pas sans conséquence, car les canaux d'eaux sont souvent bouchés

suite au refus de certaines personnes qui ne veulent pas assainir leurs terrains et participer à la canalisation des eaux, selon Monsieur Alphonse LUKE, secrétaire de l'APR. Pour Monsieur KAYIBAMUNGANGA, membre de cette association, « avec un tracteur, on peut facilement labourer une superficie de 10 hectares par jour, malheureusement avec la houe il est impossible d'atteindre ce record. L'utilisation

de la houe exige une force manuelle très importante que ne pourra pas fournir un riziculteur travaillant parfois sans rien manger le matin ».

Les riziculteurs font parfois appel à une main-d'œuvre externe, par exemple, la construction d'une digue de 50 mètres de longueur et 40 mètres de largeur, ils payent une somme de 12.000 Fc. Ils manquent aussi des semences pures, ajoute-t-il. L'insuffisance des engrais chimiques (Urée, NPK 3X17) et des matières organiques (compost, fumier, gadoue, drêche) peuvent aussi justifier la faible production, car la réussite du riz est fonction de l'amendement de sol en engrais chimiques et en matières organiques. Les riziculteurs éprouvent des difficultés pour y remédier. Selon l'expérience du Président du Comité des Riziculteurs de Pool Malebo (CRPM), avec

utilisation des engrais chimiques, leur production avoisine par saison 7 à 8 Tonnes pour la variété super et 4 à 5 Tonnes pour celle de l'hobei dont le coût d'achat par kilo est de 1,5 US dollars. Cependant, sans apport des fertilisants, la production par saison est en dessous de 4 T pour les deux variétés précitées. Du point de vue de la transformation, les riziculteurs ne disposent pas d'équipements tels que : la batteuse, la décortiqueuse, les emballages mentionnant l'origine du produit. En plus, de ces difficultés, nous avons pu remarquer l'insuffisance des baches, les bassins et brouettes. L'inexistence des dépôts au niveau du site oblige les riziculteurs de transporter le paddy (riz non décortiqué) à leurs domiciles pour la conservation, ce qui augmente des coûts supplémentaires. La transformation du riz paddy en riz blanc (riz décortiqué) exige le déplacement du domicile jusqu'à N'djili Q.7 au PNR (Programme National du Riz) où se trouve la décortiqueuse.

Quant à la commercialisation, les paysans riziculteurs déplorent la faible productivité. La quantité produite est faible suite aux aléas exprimés ci-haut. Le prix de vente du riz produit localement est inférieur au prix d'équilibre et au prix du riz importés. Selon ces riziculteurs, ce prix inférieur se justifie par leur objectif principal poursuivi celui de lutter contre la famine et parce que même les populations à faible revenu peuvent l'acquiescer. Pour les riziculteurs, les ONG et l'Etat doivent les aider à aménager l'espace pour leur permettre d'exploiter des grandes surfaces pour enfin augmenter la production par le truchement des subventions financières et matérielles (équipements) afin d'atteindre leur objectif.

Bukalambi Cléophas a formulé son souhait : « Que la ville de Kinshasa soit la lumière du riz ».



Pour lutter contre la famine, l'APR produit du riz en première position et en seconde position les légumes, les maïs, les haricots, les feuilles de manioc, les aubergines et autres (Photo LVPC).

Le Centre de Développement SILOE (CDS) : «L'insuffisance des semences de bonnes qualités (pures) Influence sur le faible rendement»

Le CDS a vu le jour le 10 Octobre 2004 avec comme objectifs : conscientiser les paysans à l'auto pris en charge, encourager l'entrepreneuriat féminin, lutter contre la violence faite à la femme. Avec un effectif de 75 membres travaillant sur une superficie de 4ha, ce centre a comme activité principale la culture rizicole et le maraîchage comme activité secondaire. Dans ce Centre de Développement Siloe, les membres travaillent ensemble c'est-à-dire ils ont des champs communautaires. La répartition de la récolte se fait en quatre parties : la première partie est réservée pour l'achat des semences, la seconde est vendue et constitue l'argent de caisse, la troisième

est répartie entre les membres d'une manière équitable et enfin la quatrième est gardée en vue de faire face aux aléas éventuels comme les cas sociaux. Ce Centre est sous la direction de Monsieur Christian MATONDO en qualité de président. Le site se trouve à Mafuta Kizola, dans la commune de Masina le long de la rive du fleuve Congo.

Les difficultés liées à la culture rizicole au sein de centres sont légions. Ainsi, le problème de base est l'aménagement du site et pour la construction des digues et la canalisation de l'eau. Ils ont une pénurie des machines : tracteurs, motoculteurs lesquelles pourront faciliter l'exploitation des grandes étendues ; L'insuffisance des semences de bonnes qualités (pures) constitue aussi un motif du

faible rendement pour les paysannes ; Le manque de moyens financiers pour payer la main-d'œuvre, financer l'achat des baches, les boutes. Les riziculteurs doivent lutter contre l'insécurité des prédateurs tels que : les voleurs et les oiseaux.

Pour ce qui est de la transformation, le manque d'engins susceptibles de faciliter la moisson, le battage et le vannage. Le transport du paddy du site à la maison se fait par le bassin ou le sac n'ayant pas autres moyens de transport à l'exemple des brouettes. Le transport d'un sac de paddy coûte entre 2000 Fc à 2500 Fc et le prix de la décortication est fixé à 500 Fc le kilo, nous a précisé Monsieur MABAYA André.

Pour la commercialisation : « malgré toutes les autres difficultés précitées, nous vendons

toujours à un prix un peu bas par rapport au riz importé ; comme nous ne payons pas certains frais et taxes. Et nous encourageons la population kinoise à consommer le riz local du fait que ces derniers croient que le riz local est de mauvaise qualité à cause de sa couleur », déclare Monsieur Christian MATONDO, Président du Centre. Il a aussi relevé que le manque d'emballage national constitue en outre une difficulté majeure.

Il a souligné qu'il faudrait disposer des moyens financiers pour le centre, renforcer les capacités des riziculteurs par des formations et échanges d'idées et d'expériences avec des partenaires locaux et internationaux et enfin mécaniser l'agriculture pour augmenter la production.



Lisez et Faites lire La Voix du Paysan Congolais

Préparation des communautés au processus REDD+ : les ONG à l'école de la sensibilisation sur le changement climatique

Les communautés locales nécessitent d'être bien informées sur le changement climatique afin de participer activement au processus REDD+. Le WWF à travers son projet R-PAN s'attèle à former des sensibilisateurs au niveau des ONG pour accomplir cette tâche.

Lerôle que jouent les forêts de la RDC dans la préservation du climat planétaire et la survie de plusieurs communautés n'est plus à démontrer. Cependant, les activités liées à l'utilisation des terres affectent considérablement le couvert forestier modifiant ainsi l'environnement. A long terme, ces activités peuvent aussi affecter les communautés elles-mêmes si on ne les rationalise pas. D'où, la nécessité de sensibiliser les communautés pour renverser la tendance. C'est dans cette optique que le WWF, dans le cadre de son projet R-PAN (REDD for people and nature) financé par l'Agence norvégienne de développement (NORAD) s'emploie à renforcer les capacités des ONG dans la sensibilisation communautaire en mettant le plus d'accent sur le changement climatique. Et ce, dans le souci de préparer les communautés au processus REDD+ en termes d'activités, de droits et bénéfices qui leur reviennent.

C'est pourquoi il se tient du 22 au 24 août 2011 au centre catholique Caritas, un atelier de formation des sensibilisateurs sur le changement climatique. Objectif : renforcer les capacités des ONG dans la sensibilisation communautaire en matière de changement climatique. Afin de bien les outiller à cette tâche, il est prévu au cours de ces assises, une restitution des informations sur les moteurs de déforestation dans les six terroirs ciblés du territoire de Bolobo et la présentation des outils de sensibilisation validés par les deux comités (national et interministériel) REDD+ lors de l'atelier de mai 2011 à Kisantu.



Renforcer les capacités des ONG dans la sensibilisation communautaire en mettant le plus d'accent sur le changement climatique

Le chef du projet R-PAN, M. Flory Botamba, a précisé que ces assises trouvent leur justification dans les trois objectifs que poursuit le projet R-PAN. Le premier consiste à faire en sorte que les communautés participent activement au processus REDD+. Le second vise la mise en place des mécanismes qui réduirait de 50% la déforestation d'ici 2020, notamment par le

mesurage, le suivi et la vérification de ce qui est produit et en faire un rapportage (MRV). Le troisième objectif vise, quant à lui, un mécanisme de partage d'information. « C'est pour répondre aux objectifs du projet qui consistent à préparer les communautés au processus REDD+ qui consiste en la réduction des effets de la déforestation et de la dégradation forestière, la conservation de

la nature, la gestion durable des forêts et l'augmentation des puits carbone », a déclaré M. Flory Botamba. Avant d'expliquer que les sensibilisateurs formés vont effectuer des descentes sur le terrain pour sensibiliser les populations des sites visées à adopter un comportement responsable. Le chef du projet R-PAN a souligné que la zone cible c'est la province du Bandundu dans sa partie qui

regroupe Inongo, Mushi, Yumbi, Bolobo et Kutu.

Pour ce faire, l'atelier qui regroupe 12 participants venues de six ONG en raison de deux personnes par organisation a prévu au menu du premier jour, la présentation de l'état actuel du projet R-PAN, la restitution des études sur les moteurs de déforestation dans les six terroirs de Bolobo, la présentation et l'utilisation du guide de sensibilisation ainsi que le premier module de ce guide qui porte sur la notion de l'arbre et le climat. Le deuxième jour est consacré aux modules 2 respectivement sur les forêts et le changement climatique et 3 sur les causes et les conséquences du changement climatique. Le troisième jour se penchera sur les modules 4 relatif à la femme module et 5 sur l'utilisation des messages clés du code forestier de la RDC à l'usage de la communauté locale.

Pour une meilleure assimilation, le programme prévoit des échanges et des exercices de simulation en petit groupe et des restitutions en plénière.

Soulignons également que le présent atelier fait suite à l'étude des moteurs de déforestation dans le territoire de Bolobo durant la période allant de 1990-2011. Cette connaissance des moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière constitue une ligne de base qui orientera les activités de sensibilisation sur le changement climatique, et le code forestier. Il y sera associé la bonne pratique de l'agriculture, le reboisement, ainsi que la création des forêts communautaires dans le but de renverser la tendance des émissions et contribuer à l'atteinte des objectifs que s'est fixés WWF, en particulier le projet R-PAN, qui vise 50% de réduction des émissions dans la zone ciblée d'ici 2020.

Raymond Senga/Le Potentiel

«Résoudre d'abord le problème de la faim chez soi»

A l'occasion de la Journée Mondiale de l'Alimentation, célébrée le 16 octobre de chaque année, le Ministre de l'Agriculture, pêche et élevage, Norbert Basengezi a invité les populations congolaises à s'adonner à l'agriculture familiale. Il a fait ces déclarations lors de la cérémonie marquant la Journée mondiale de l'alimentation, placée sous le thème : « Prix des denrées alimentaires-de la crise à la stabilité », organisée lundi 17 octobre 2011 à N'sele, dans la banlieue de Kinshasa. Pour Norbert Basengezi, « le seul moyen pour baisser les prix des denrées alimentaires pour la RDC est de travailler pour produire ». Il a souligné qu'« il faut que chacun résolve le problème de la faim d'abord chez lui à la maison ». Pour le représentant de la FAO, Monsieur Ndiaga Gueye, le thème de cette année attirer l'attention de la communauté internationale sur une situation qui préjudicie les consommateurs pauvres, celle de l'inflation des prix des produits alimentaires. Selon

Ndiaga. Il est plus important de réfléchir sur comment atténuer cette situation inflationniste des produits agricoles. En effet, les prix de denrées alimentaires ne cessent de galoper dans le monde chaque année et cela fragilise les pays en voie de développement qui s'enfoncent davantage dans la pauvreté et augmentent le problème de la faim dans le monde. Selon la Banque mondiale, l'augmentation des prix des aliments en 2010-2011 a jeté près de 70 millions de personnes dans l'extrême pauvreté. En RDC, le gouvernement importe chaque année un million de tonnes des aliments pour un milliard de dollars américains. Ces importations asphyxient la production locale qui ne permet pas d'assurer la sécurité alimentaire dans ces pays où selon la Banque mondiale 40 millions des congolais vivent dans l'insécurité alimentaire. Or, ces moyens dépensés pour les importations des denrées agricoles peuvent financer la production et à relancer le secteur agricole qui emploie près de 80% de la population ■ **E.Kokolo**



Des enfants souvent victimes de la malnutrition (Photo LVPC)

Qui sauvera le café du Kivu?

La C.P.N.C.K lance un S.O.S aux acteurs impliqués à la relance du café du Nord Kivu et Sud Kivu

Selon les enquêtes réalisées dernièrement par la Coopérative des Planteurs et Négociants du Café au Kivu, CPNCK en sigle, la culture de café abandonnée depuis des décennies à cause des guerres ; a repris ces dernières années dans les deux Kivu précisément en territoire de Beni I et Lubero, Rutshuru, Masisi et Walikale pour le Nord-Kivu et dans la Province du Nord Kivu et Kalehe, Idjwi, Kabure, Uvira, Fizi et Walungu au Sud Kivu. La position géographique de ces deux Provinces (Nord et sud Kivu), ses caractéristiques pédoclimatiques et édaphiques ainsi que ses reliefs particulier font de ces Provinces une terre de prédilection pour la culture du café (arabica au bord du lac Kivu et des moyens plateaux ; Robusta dans la plaine de la Ruzizi et à Fizi).

D'après les études récentes, les surfaces potentiellement favorables à la culture de café dans les deux Provinces sont de plus de 20.000 hectares susceptibles d'être affectées à cette culture. Economiquement, jusqu'au milieu des années 1990, le café est demeuré le second produit générateur des recettes d'exportation après le secteur minier, soit 248,8 millions de dollars en 1994. Ce montant représentait près de 30 % du total des exportations agricoles avec une participation de 15 % au P.I.B du Pays d'après la Banque Mondiale.

La production de ces deux Provinces se chiffrait en 1989 à ± 16.000 tonnes. Les activités économiques générées par le café (surtout la chaîne de valeur) en fait la plus importante spéculation agricole après les plantes alimentaires pour les populations évoluant en milieu rural. La culture du café reste un moyen certain pour lutter contre la pauvreté en milieu rural. Cependant, la situation actuelle démontre que la production caféière a connu une forte chute depuis 1996, les deux Provinces avaient produit seulement 10.000 tonnes dont 5.000 tonnes exportées régulièrement. Le secteur



Le café est demeuré le second produit générateur des recettes d'exportation après le secteur minier

caféier dans le Kivu est donc actuellement confronté à des contraintes majeures dont notamment : Au plan agronomique, les plantations organisées n'existent presque plus suite à une mauvaise application de la mesure de zairianisation en 1973.

La dégénération du matériel végétal et la sénilité des quelques plantations qui ont survécu et ont provoqué la chute drastique de la production ainsi que la baisse de la qualité du produit. L'abandon de cette filière par les opérateurs économiques qui préfèrent s'adonner aux activités d'exploitation des minerais. Le coût élevé de la main d'œuvre, l'exode rural suite aux mauvaises conditions sécuritaires dans la campagne ; ainsi que le manque de financement agricole entraînent une exploitation partielle des plantations de café. Le faible rendement de la variété catuai vulgarisée. Manque d'encadrement des planteurs du Café et enfin, le remplacement des plantations de café par les bananiers, maïs, manioc, haricot... Pour résoudre ces défis majeur, la CPNCK avec l'appui de l'Office National du Café (ONC) et de ses Partenaires compte renouveler le verger caféier (10.000 ha en 5 ans) de manière à augmenter la production, améliorer la qualité de produit et augmenter les recettes pour absorber la pauvreté en milieu rural.

La Province du Sud Kivu compte actuellement deux usines dont : KAKONDO (J.T.MBAYO) Usiner et Exportateur ; et UTCKA (Ets BAKULIKIRA) une petite usine de plantation. Quant à la Ville de Goma et ses environs ; nous avons Trois usines dont : JAMBO SAFARI/occupée à temps plein par une tierce personne ; SOTRAKI et RUCAF se trouvant à Rutshuru/ 72 kms de la Ville de Goma. Il y a donc une urgente nécessité d'acquiescer 3 usines de déparage de café dans la Région et surtout les stations de lavage pour le traitement de Café par voie humide afin d'en améliorer la qualité. L'office

National du Café (ONC) devra être doté d'un laboratoire d'analyse et de taxation de Café.

La Contrainte majeure du secteur caféier dans la Région reste la sortie frauduleuse de Café vers le Rwanda, Burundi, Tanzanie et l'Ouganda. La R.D. Congo perd plus de 5.000 Tonnes de Café par chaque campagne Caféière par manque d'encadrement des producteurs du café. Ce commerce illicite a plusieurs causes tel que l'interdiction d'accès aux points de sortie et aux Ports aux Agents de l'Office National du Café, le manque de financement des campagnes d'achat Café, l'instabilité sécuritaire qui handicape le bon déroulement des campagnes d'achat ainsi que le manque d'acheteurs et la pratique des prix non rémunérateurs aux planteurs, la multiplicité de taxes à la production jusqu'à l'exportation du café, la porosité de frontières de la R.D. Congo ainsi que la complicité de certains services publics y compris, la non implication de l'Office National du Café dans l'achat de Café.

Jacques SEMANDWA, un caféiculteur d'Idjwi explique « si nous étions encadrés depuis tout ce temps ; nous ne serions plus pauvres comme nous les sommes maintenant. Puisque nous aurions déjà accès à des Certificats Fairtrade, UTZ-Organique et pourquoi pas Rainforest et ainsi vendre notre café au prix concurrentiel et bénéficier la prime bonus accordé par ce système. Les autres qui achètent frauduleusement notre café ; bénéficient de cette prime/bonus accordé par le système et nous, restons toujours dans la pauvreté totale ».

Tandis que, selon KATAMBARA PENDAZA Appolyne aussi une caféicultrice d'Idjwi et Veuve de son état « la fraude de café rend beaucoup de femmes veuves. Ayant perdues leurs maris par suite de noyade/ naufrage voulant amener frauduleusement le café au Rwanda. Nous pensons que si nous étions encadrées, personne ne prendrait

jamais le risque d'aller vers le Rwanda ». De l'autre côté au Nord de la province du Nord-Kivu, madame MASIKAKAVIRA Winnie, caféicultrice de Kirumba en territoire de Lubero déplore en ces sens :

« Toute notre production de Café va en Ouganda par manque d'acheteurs. Nous n'avons pas d'acheteurs et nous ne sommes pas non plus encadrées. Quelque fois, nous percevons l'argent avant même la production et quel argent mon Dieu ! C'est soit 0,5 us/Kg. Cette situation nous affaiblit davantage.

Il y a nécessité de se regrouper en coopérative enfin de pouvoir produire ensemble et organiser notre marché. Signalons que le gouvernement de la R.D. Congo a adopté dernièrement la stratégie de relance de la filière Café des 2011-2015 avec une nouvelle vision de stratégie « Améliorer les Performances de la filière Café sur toute la chaîne de valeur et créer des richesses en milieu rural à travers une Caféiculture professionnalisée et Compétitive ».

Son souhait est de voir tous les planteurs regroupés en structures locales et coopératives et ainsi permettre aux planteurs d'exporter seul leur café sur le marché International. Voilà pourquoi la C.P.N.C.K lance un S.O.S à tous les partenaires impliqués dans le secteur caféier de mettre ensemble leurs efforts afin de la relance du café de la RDCongo.

Gilbert MAKELELE (Président du Conseil d'Administration de la Coopérative des Planteurs et Négociants du Café au Kivu «C.P.N.C.K

Montée en flèche des prix de l'huile de palme à Kananga

Les habitants de la ville de Kananga, dans la province du Kasai Occidental rencontrent ces derniers temps de sérieuses difficultés pour leur approvisionnement en huile de palme. L'acheminement d'huile de palme du territoire de Mwaka et d'Ilebo sont à la base de la hausse des prix sur le marché de la ville de Kananga. Le prix d'une bouteille d'huile de palme de 72 Cl, connaît actuellement une hausse sur le marché de la ville de Kananga, au Kasai-occidental, passant de 600 FC à 800

FC, a-t-on constaté. Ce produit se négocie actuellement à 1000 FC, à la surprise totale des consommateurs. La rupture de stock à laquelle s'ajoutent d'autres difficultés conjoncturelles de la SNCC (Société nationale des chemins de fer du Congo) pour acheminer l'huile de palme du territoire de Mwaka et celui d'Ilebo, expliquent cette hausse. Cependant, l'apport des colporteurs communément appelés « Bayanda » ne saura pas remettre rapidement la situation à la normale.

800 000 euros pour 2000 paysans de l'Equateur

La France a accordé 800 000 euros au PAM pour 2000 paysans de la province de l'Equateur dans le cadre de son projet « Achat pour le progrès ». L'ambassadeur de France en RDC, Luc Hallade, et le représentant du PAM, Martin Ohlsen, ont signé un

mémoire d'entente en faveur de ce projet, mercredi 12 octobre à Kinshasa. Ce projet consiste à relancer la production et le commerce des denrées agricoles en RDC, selon un communiqué de l'ambassade de France à Kinshasa.

Nord-Kivu: les femmes de la LOFEPACO font preuve d'engagement dans l'application du GIFS

Les exploits de la culture du riz à Kyatenga et de la pomme de terre dans le champ école de Mandimba témoignent les résultats de la GIFS

La Ligue des organisations des femmes paysannes du Congo; LOFEPACO en sigles s'investit actuellement dans la dynamique de la mise en valeur des champs pour une vision d'auto-financement en vue de se positionner par rapport au processus de désengagement qui est déjà annoncé par son principal Bailleurs de fonds AGRITERRA. C'est depuis l'année 2007 que la Ligue s'est engagée dans la logique d'acquisition des concessions pour mettre en pratique les recommandations arrêtées à l'issue des échanges et la réflexion sur le thème international à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme rurale du 15 Octobre 2007 intitulé « **LES FEMMES RURALES AGISSENT ET PRODUISENT** ». Les femmes se sont décidées d'avoir leurs champs propres pour renforcer leur pouvoir d'action et produire. Il s'agit du champ de Ndarayi (0,8ha); le champ de Kyatenga (1ha) pour l'axe Kasindi en territoire de Beni; le champ de Musienene (2ha); le champ de Mulo (0,8ha) en territoire de Lubero et la ferme école de Mandimba d'une superficie de 7 hectares.

Dans le champ de la ferme école les femmes paysannes ont choisi la culture de la pomme de terre pour l'année 2011 pour expérimenter les exploits de l'approche GIFS (Gestion Intégrée de la Fertilité du Sol) qu'elles viennent de suivre dans une formation sur l'utilisation des engrais, organisée en faveur des femmes leaders venues de plusieurs villages de territoire de Beni et de Lubero.

A Chaque participant il a été recommandé de faire la restitution dans son village et d'appliquer les acquis de la formation dans son propre champ. Mandimba est un village situé à dix huit kilomètres à l'Est de la ville de Butembo dans la chefferie des Bashu, route Isale-Bulambo en territoire de Beni, province du Nord-Kivu. C'est sur cette dernière concession que la LOFEPACO exploite la pomme de terre qui suscite le grand étonnement des visiteurs et habitants du milieu par sa grandeur et surtout par la



Les Femmes de la LOFEPACO lors d'une marche de revendication à Goma

transformation de la texture du sol et végétation.

Le village de Mandimba avait un sol très acide avec une couverture végétale composée des fougères qui est un signe de pauvreté du sol. Mais avec l'approche GIFS, qui est une gestion intégrée de la fertilité du sol, Mandimba a changé et la culture de la pomme de terre prospère, suscite de l'espoir et persuade les femmes paysannes des effets positifs de la GIFS dans l'amélioration des sols. Tout en sachant que le bien fondé de la LOFEPACO est **de promouvoir les femmes rurales en renforçant leurs capacités et en les informant des innovations**, elle s'est inspirée de ce thème international et s'est procurée en 2008 d'un terrain d'une superficie de 7 hectares qui sert de champ modèle et pilote pour l'application des techniques culturales et d'élevage auprès des femmes paysannes des organisations membres et des environs.

Pour valoriser le terrain, la LOFEPACO a pensé à son exploitation également pour démontrer aux paysannes comment intensifier l'agriculture par la technique de la GIFS avec l'appui financier de IFDC dans son programme CAIALIST. Etant un champ école et pilote, la LOFEPACO y organise des formations en faveur des femmes paysannes pour démontrer les technologies de la GIFS, les techniques de l'élevage en semi stabulation et bientôt l'attelage. Actuellement, elle est répartie comme suit: 2,4 hectares destinés à la culture de la pomme de terre, 1,2 hectare pour la patate douce, 1 hectare pour le trypsacum et 1 hectare non exploité est réservé à la rotation de la pomme de terre pour la prochaine campagne. Ce qui donne au total une superficie de 5,6 hectares qui a été exploitée par l'agriculture. Avant de commencer avec les travaux de nettoyage du terrain, l'agronome Vutseme Louise s'est servie d'une GPS pour faciliter

l'exactitude dans la délimitation de la concession.

Ce qui lui a permis de programmer les cultures qui ont été analysées être économiquement rentables et favorables au nettoyage du terrain entre autre la pomme de terre et la patate douce. La culture de la pomme de terre répond favorablement à l'attente des femmes du fait qu'elle ne présente pas assez des difficultés d'adaptation écologique au milieu de Mandimba. Pour renforcer l'entrepreneuriat agricole chez les femmes, la LOFEPACO a invité cinquante femmes en provenance des différents sites pour venir appliquer la GIFS dans la culture de la pomme de terre: 1 hectare avec engrais de fond et puis l'engrais de couverture et 1,4 hectare comme champ témoin. La végétation était dominée par la fougère qui est une plante propice dans les milieux acides.

Tout a débuté par l'épandage de l'herbicide (round up) sur toute la superficie destinée à l'exploitation agricole. Ensuite, l'enfouissement des matières mortes pour garder l'humus s'est fait par labour. Pour labourer ce terrain, la LOFEPACO s'est servie d'une main d'œuvre en provenance des hautes terres précisément de Magheria qui a fait 3,5 hectares pendant un mois. La LOFEPACO s'est approvisionnée 1,5 tonne de semence de pomme de terre variété Clone auprès de SYDIP, Syndicat de Défense des Intérêts paysans, qui est son organisation membre à travers son département genre. « C'est une variété à un cycle végétatif de 4 mois. Son évolution végétative est bien promettant dans le champ à Mandimba et nous estimons la production à plus ou moins 40 tonnes de la pomme de terre et la récolte intervient au début de ce mois de septembre 2011 » Confirme Madame Yea, la coordinatrice de cette plateforme féminine.

L'introduction de l'approche GIFS dans les pratiques agricoles des productrices accompagnées par l'intensification agricole

est un remède à la rareté de terre et une réponse à la sécurité alimentaire dans notre pays en général et la province du Nord Kivu surpeuplée en particulier.

L'intensification de la culture de la pomme de terre dans le champ école de Mandimba constitue une deuxième expérience de l'application de la GIFS par les femmes paysannes de la LOFEPACO après celle de l'intensification du riz dans la plaine de Kyatenga qui a donné de bons résultats soit une production qui est de 2 tonnes à 8 tonnes à l'hectare. Cependant la grande difficulté connue dans l'application de la GIFS est le problème de trouver en quantité suffisante des matières organiques comme le fumier sur place qui doivent être associés aux engrais chimiques.

Qu'ils aigisse de Kyatenga ou de Mandimba ce problème s'est présenté comme une difficulté majeure dans cette nouvelle approche d'intensification agricole. Dans la culture de la pomme de terre à Mandimba les grandes quantités de matières organiques ont pu être achetées malgré la présence d'un élevage en stabulation des chèvres; lapins; cobayes et poules pratiqué à la ferme école.

Etant donné que la pratique de cette élevage rentre dans la vision de produire du fumier pour l'agriculture à la ferme. Donc les femmes paysannes vont certainement se buter à cette même difficulté dans l'application de la GIFS sur leurs propres terroirs car les matières organiques sont aujourd'hui vendues dans plusieurs villages.

Des Anges Kanyere Mastaki (Animatrice chargée de la communication)
In Wakulima Amkeni n°22



Les femmes paysannes du Sud Kivu dans un champ de pomme de terre (Photo Wakulima Amkeni)

LES FEMMES RURALES AGISSENT ET PRODUISENT

De l'agriculture de subsistance à l'agriculture économique, c'est possible !

Jamais un sans deux ! La première conférence fut organisée à Kamanyola. Depuis, elle a consacré une tradition communautaire des rencontres annuelles dites journées paysannes ou conférence paysanne du Sud-Kivu. Du 11 au 13 octobre 2011 au CRSN/Lwiro, les organisations paysannes de diverses dynamiques du sud-kivu en collaboration avec Diobass et le réseau Proddes ont tenu à matérialiser ce vœu afin de toucher les performances du moment sur la question de sécurité alimentaire.

L'organisation des journées-conférence paysanne a été cette année portée par la FOP SIPAF (Fédération des Organisations Paysannes en Synergie pour l'Intensification Agricole et la Promotion de l'Agriculture Familiale). Ces journées paysannes ont été une occasion pour discuter sur les paramètres susceptibles d'amener au passage « de l'agriculture de subsistance à l'agriculture économique ! ».

Des stratégies communes sur base des expériences pratiques des participants, de l'analyse des filières agricoles existantes, des technologies adoptées par les producteurs agricoles et la recherche des marchés ont été au centre des échanges.

Ce congrès a eu comme objectif de « réveiller le réflexe paysan sur la dimension socioéconomique de l'agriculture familiale au Sud-Kivu » et les objectifs spécifiques ont été : changer/capitaliser les pratiques/stratégies paysannes de l'économie agricole au niveau de l'agriculture familiale et des grands producteurs agricoles (FOP SIPAF et FOPAC/ SUD-KIVU) ; Relever le niveau actuel d'opérationnalité des filières agricoles autour des cultures porteuses ; Arrêter les

stratégies et mécanismes paysans par métissage des pratiques « de passage de l'agriculture d'auto subsistance à l'économie agricole » susceptibles d'éradiquer la faim et la grande vulnérabilité économique dans le milieu paysan ; A titre de plaidoyer, définir un pacte et/ou proposition pour le développement de notre agriculture impliquant l'engagement des futures autorités-élus de notre province et obtenir de celles-ci une signature de contrat social avant les élections de novembre 2011 et

A l'issue de ce congrès, quatre résultats ciblés par les journées-conférence paysanne sont atteints. Il se présente que pour passer de l'agriculture de subsistance à l'agriculture économique, il requiert une performance au niveau de : l'organisation des producteurs agricoles, c'est-à-dire la structuration ; l'adoption des technologies agricoles ont permis

QUELQUES RECOMMANDATIONS :

1. Développer des meilleures stratégies organisationnelles et relationnelles entre organisations paysannes (travail en réseau) afin de relever le défi des marchés et de plaidoyer politique.



Une vue des participants à cette rencontre (Photo DIOBASS)

Message des paysans du Sud-Kivu au 2^{ème} Carrefour Paysan

Chers camarades paysans et délégués des forces paysannes de partout en RDC, Messieurs les représentants des Organisations d'Appui et d'accompagnement des Organisations paysannes,

Dames et messieurs les représentants titulaires des institutions des tutelles et services publics, Dames et messieurs les représentants les partenaires techniques et financiers,

En date du 11 au 13 octobre 2011, une frange des dynamiques paysannes du Sud-Kivu s'est réunie au Centre de Recherche en Sciences Naturelles de Lwiro dans le Territoire de Kabare.

A l'issue de cette rencontre, dite « journées-conférence paysanne » un message dont les destinataires sont les camarades paysans et participants au 2^{ème} Carrefour Paysan de Kinshasa et au 3^{ème} Forum social Congolais.

Pour les membres des dynamiques paysannes, plurielles du Sud-Kivu, les éléments de cette rencontre constituent l'essentiel du message des dynamiques du Sud-Kivu.

Le paysan partout où il se trouve en RDC se doit de passer de l'agriculture d'auto subsistance à l'économie agricole :

Il apprendra à être un acteur collectif de changement du système social, économique, culturel et politique pour l'accomplissement des quatre éléments majeurs inhérents à son activité : Le renforcement de la structuration afin d'établir le rapport des forces sociales ; L'adoption des nouvelles technologies agricoles ainsi que les intrants qui les accompagnent ; La recherche du marché par la mise en place des coopératives et pré-coopératives agricoles travaillant en réseau pour mieux aborder les exigences du marché tant local, national, sous régional que régional ; Agir sur le politique, c'est-à-dire, développer des stratégies et un plaidoyer efficace afin que les questions agricoles et paysannes

soient traitées au niveau des hémicycles, mais aussi gérer des bonnes relations avec les institutions publiques.

A l'issue de ces journées-Conférence paysanne qui ont été sanctionnées par un dialogue politique, sept recommandations ont été arrêtées : Développer des meilleures stratégies organisationnelles et relationnelles entre organisations paysannes (travail en réseau) afin de relever le défi des marchés et de plaidoyer politique ; Favoriser l'adoption et la diffusion des technologies écologiquement acceptables permettant d'améliorer le rendement agricole et par voie de conséquence de relever l'économie agricole dans l'agriculture familiale et auprès des grands producteurs paysans ; Amorcer le dialogue politique avec les autorités et les futures autorités à travers un « Contrat Social électoral » basé sur la redétabilité du représentant du Souverain primaire ; Que les élections en RD Congo se déroulent dans un climat de paix de transparence et de fairplay ; Que le prochain mandat politique à donner aux élus soit le mandat du social, réduisant la charge qui pèse sur le paysan en termes d'accès aux soins de santé, de scolarisation des enfants et jeunes, des routes de dessertes agricoles et voies d'accès dans les sites agricoles ; Que le gouvernement poursuive le processus de la décentralisation et davantage celle du secteur agricole ; Réduire la pauvreté et l'ignorance dans lesquelles crouissent la majorité des congolais.

Enfin, nous réitérons la nécessité de l'accompagnement des Organisations d'Appui aux dynamiques paysannes. Leur soutien tant technique que financier reste une option incontournable pour l'émergence efficiente du mouvement paysan dans le Sud-Kivu en particulier et la RDC en général.

Que les partenaires techniques et financiers, les partenaires étatiques ainsi que les ONG d'appui trouvent dans la présente toutes nos émotions de gratitude.

Fait à Bukavu, le 14 octobre 2011
Pour la FOP SIPAF
Josephine MUGOTO,
Présidente de la fédération

d'augmenter et d'améliorer quantitativement et qualitativement la production ; la maîtrise du marché, et enfin ; l'action sur le politique.

Quelques points d'attention sont relevés dans les conférences. Ils enrichissent l'axe d'interpellation faite aux organisations paysannes et productrices agricoles mais aussi aux acteurs politiques.

Il s'agit : des meilleures stratégies pour développer des synergies entre les acteurs (OP, OP-OP, OP-OA et OP-CARG) ; d'amplifier les expériences des coopératives et pré coopératives en place par les paysans. (Comment les développer ?) ; de mieux s'organiser pour accéder au marché local et régional De mettre la question d'accès aux terres et de leur sécurisation surtout dans les zones surpeuplées (face à l'expropriation ou accaparement des terres) ; de la question des infrastructures qui permettent de passer de l'agriculture de subsistance à l'économie agricole ; de la relation entre les dynamiques paysannes ; de l'agriculture paysanne face à la décentralisation du secteur agricole ; de la promotion des technologies qui permettent/favorisent le passage de la subsistance à l'économie ?

2. Favoriser l'adoption et la diffusion des technologies écologiquement acceptables permettant d'améliorer le rendement agricole et par voie de conséquence de relever l'économie agricole dans l'agriculture familiale et auprès des grands producteurs paysans.

3. Amorcer le dialogue politique avec les autorités et les futures autorités à travers un « Contrat Social électoral » basé sur la redétabilité du représentant du Souverain primaire.

4. Que les élections en RD Congo se déroulent dans un climat de paix de transparence et de fairplay.

5. Que le prochain mandat politique à donner aux élus soit le mandat du social, réduisant la charge qui pèse sur le paysan en termes d'accès aux soins de santé, de scolarisation des enfants et jeunes, des routes de dessertes agricoles et voies d'accès dans les sites agricoles,

6. Que le gouvernement poursuive le processus de la décentralisation et davantage celle du secteur agricole

7. Réduire la pauvreté et l'ignorance dans lesquelles crouissent la majorité des congolais ■

Promotion des mouvements paysans en RDC et production en milieux ruraux : cas du Territoire de Lukula dans le Bas Congo

Par Pierrot Nkole, Conseiller au Prefed

Le résultat de cette recherche-action dont cette dissertation rend compte est parvenu au constat d'un des problèmes majeurs qui empêchent le décollage de l'économie de la République Démocratique du Congo en général, et son économie rurale en particulier. Ils agissent de l'absence d'une politique et des mécanismes de promotion de la production en milieux ruraux et partant, l'exclusion de fait d'une très importante main d'œuvre du circuit formel. Cette situation est un véritable goulot d'étranglement dans un pays aux immenses potentialités agricoles, et où les ruraux constituent l'écrasante majorité de la population. Vu la complexité du problème et pour besoin méthodologique, l'étude s'est limitée à enquêter sur le cas concret du Territoire LUKULA dans le Bas Congo à partir des associations paysannes dont les membres sont des paysans vivant principalement du revenu tiré des activités agricoles.

Les populations de la République Démocratique du Congo ont de tous les temps pratiqué principalement l'agriculture. Comme l'indique l'enquête, cette agriculture se limitait d'abord à l'autosubsistance. Par la suite elle s'est diversifiée et spécialisée à l'époque coloniale à la suite de la rencontre avec les autres peuples notamment les européens. Mais, les organisations paysannes au sens de groupes auxquels les membres ont adhéré consciemment et volontairement pour la poursuite des buts communs existent depuis plus ou moins deux décennies. Il a été expliqué que les notions Unions et/ou Mouvements paysans en devenir sont générales. Elles couvrent de multiples diversités. Les groupes ainsi désignés par ces concepts sont organisés de diverses manières, ils évoluent dans les contextes culturels différents, et leurs niveaux de structuration sont également différents.

Avant de plancher sur le Territoire de Lukula proprement dit, la recherche était orientée vers l'histoire du monde rural congolais pour essayer de comprendre comment il était arrivé à se sédentariser et à se maintenir dans sa position malgré l'absence des mécanismes officiels de son encadrement comme souligné précédemment.

C'est en regardant rétrospectivement et rapprochant les mouvements paysans actuels et le paysannat de l'époque belge dont une des définitions reprises à travers cette étude est la forme d'organisation de l'économie rurale dans laquelle, avec le concours des pouvoirs publics, des groupes de familles indigènes mettent systématiquement en valeur et exploitent rationnellement, pour leur compte, des terres ou ils s'établissent durablement. En quoi consistait cette stratégie paysannat au juste ?

Il a été noté que cette stratégie était le résultat d'une action volontariste de l'Etat du Congo Belge. Sa mise en œuvre avait exigé une forte mobilisation d'importantes ressources internes et d'investissements. Au point de départ, il avait fallu créer d'abord l'INEAC. Dans un premier temps, cette institution technique avait conseillé à son Gouvernement d'installer des paysannats expérimentaux de Gandajika, Yangambi et Bambesa. De proche en proche, cette expérience s'était étendue sur tout le pays avec succès. Par rapport à sa responsabilité régalienne, l'Etat colonial belge avait défini les principes de base communs à tous les paysannats, mais leur application devait se conformer aux réalités de chaque milieu. Il en était de même des méthodes d'implantation et de l'encadrement. Les études préalables étaient effectuées sur différentes parties du pays. Elles incluaient les aspects éco-climatiques, agronomiques et socio-économiques. Mais, concernant les formalités administratives d'ouverture d'un paysannat, mis à part le cas des paysannats expérimentaux qui étaient initiés par l'INEAC, tout dépendait d'une demande de la communauté locale adressée aux autorités publiques. Eu égard à leur configuration physique, les paysannats étaient organisés en terroirs structurés selon les dispositions naturelles du milieu. Les paysannats devaient se rapprocher de l'organisation clanique traditionnelle. Les différentes parties du paysannat étaient destinées à différencier à base de leurs aptitudes agricoles. Cette intégration culturelle témoignait de la préoccupation du pouvoir colonial de vouloir obtenir l'appropriation de son initiative à la base.



Des femmes paysannes attendent cette restructuration pour qu'elles en soient aussi bénéficiaires (Photo PRODDes)

Certes, la participation n'y était pas très prononcée en amont étant donné l'origine étatique de la stratégie, mais elle était sollicitée en aval. L'étude a montré que les succès des premiers paysannats avait incité les autres communautés de plus en plus nombreuses non encore servies de solliciter l'implantation des paysannats chez-elles. D'après l'analyse du paysannat réalisée par cette étude, l'Etat belge avait parmi ses préoccupations la rentabilité des activités du paysan. Pour assurer celle-ci, l'Etat colonial recommandait notamment de pratiquer dans les paysannats les cultures vivrières à côté des cultures industrielles en misant sur les plantes les plus rentables. La stratégie ainsi appliquée permettait

à la fois de répondre aux besoins alimentaires des populations et entraînait effectivement la croissance de la production rurale destinée à la commercialisation. Etant donné le passage de l'économie de l'auto subsistance vers l'économie du marché, les besoins des paysans croissaient rapidement. Conscients de cette évolution, les pouvoirs publics s'étaient employés à accompagner ce changement. Une des retombées positives directes de cette pratique était la contribution à la lutte contre le chômage parce que les hommes adultes non salariés exerçaient un travail rémunérateur tout en restant dans leurs villages. Le pouvoir public intervenait dans la commercialisation pour réglementer les prix afin de protéger

le producteur contre les abus des commerçants malveillants. Dans ce contexte, le pouvoir colonial veillait à la promotion des droits économiques et sociaux. D'après les chiffres repris à travers cette recherche, ce pouvoir orientait effectivement l'aide venant de différents organismes de financement vers les secteurs de base comme la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, les installations publiques, etc aussi bien en milieu urbain que rural. Les parties prenantes du paysannat étaient : les indigènes, l'INEAC, les pouvoirs publics, les sociétés cotonnières et les grandes plantations. Chacune de ces composantes avait son cahier de charges approprié. L'Etat exerçant son pouvoir régalien veillait à la

stricte réalisation de ces cahiers de charges. La gestion du paysannat était assurée par les experts expatriés qualifiés en sciences agronomiques et/ou administratives assistés des auxiliaires autochtones. L'autorité Territoriale était en même temps le premier responsable du paysannat établi au sein de son entité territoriale. Chaque paysannat travaillait avec au moins une entreprise et/ou une coopérative qui s'occupait des aspects de renforcement des capacités techniques des paysans, du désenclavement du milieu d'implantation du paysannat, de l'approvisionnement en produits manufacturés de première nécessité et de la commercialisation des produits des paysans. Les questions

techniques de l'amélioration du rendement au producteur et de normes d'exploitation étaient prises en charge par l'INEAC. Concernant la voie agronomique de conservation de la fertilité du sol, c'est la technique d'assolement à alternance de plusieurs cultures avec jachère de plusieurs années qui était utilisée. Cette technique culturale suppose la disponibilité de grandes étendues de terre par cultivateur. Ceci prouve qu'il n'y avait pas tellement des problèmes fonciers, les terres fertiles étaient abondantes par rapport au nombre d'habitants. Dans ces conditions, le paysannat constituait une voie à même de permettre d'obtenir des résultats durables par rapport à la conservation des sols tout en assurant leur meilleure utilisation en entraînant la stabilisation sociale. Tout était donc mis en œuvre pour amener le paysannat au succès. A titre d'exemple, cette recherche a donné comme preuve de réussite les chiffres croissants des nombres d'hectares prospectés, de fermettes loties, de paysannats créés et des programmes spéciaux dans les différentes provinces du pays. Les revenus par ménage et par an en paysannat croissaient dans le même sens entre 1950 et 1959. Les activités des paysannats, s'étaient arrêtées avec l'accession du pays à l'indépendance en 1960 à

(suite en page 18)

Promotion des mouvements paysans en RDC et production en milieux ruraux : cas du Territoire de Lukula dans le Bas Congo

associations territoriales depuis plus d'une décennie. Au regard des résultats de cette enquête, l'objectif avéré de ces organisations est la création de mouvements forts, capables de mobiliser des ressources internes et externes pour défendre les intérêts de leurs membres face aux autres forces socio-économiques. Il a été relevé que ces organisations et leurs accompagnateurs focalisent depuis plusieurs années leur attention principalement sur l'aspect syndical tourné vers la promotion de mouvements paysans au détriment de l'aspect professionnel axé sur l'amélioration du rendement au producteur. Le paysan quant à lui agissait dans le sens contraire à celui-ci, le rendement au producteur était au centre de son action. Le rendement au producteur en effet est capital dans l'affirmation de la viabilité du métier paysan et son intégration dans le circuit formel. L'un des principaux signes visibles de la force d'une association paysanne se traduit par la qualité et la quantité de la production de ses membres.

S'agissant du Territoire de Lukula, le résultat de l'enquête a montré que sa production paysanne est encore très faible et partant, son rendement au producteur. Par rapport à cette faiblesse, une lacune flagrante a été identifiée dans le domaine des techniques statistiques et dans les autres méthodes de collecte des données quantitatives fiables sur le rendement de l'exploitation paysanne. Par ailleurs, la revue documentaire sur les rapports des activités du PREFED et des autres ONG intervenant à Lukula a prouvé que les informations récoltées sur terrain se limitent généralement aux aspects qualitatifs. Les aspects quantitatifs basés sur les statistiques ne sont presque pas exploités, d'où la difficulté d'établir la base de l'exploitation agricole des associations. Ceci a été attesté d'une part par l'analyse des potentialités et dynamiques paysannes en Territoire de Lukula, et d'autre part par l'enquête sur l'accompagnement des ONG et son impact sur la production paysanne. Concernant ces deux volets de la recherche, la question centrale était de savoir si les

pour combattre la pauvreté individuelle et la pauvreté communautaire en produisant plus et mieux. Avec la réalisation de cet objectif, le taux de la pauvreté du Territoire diminuerait sensiblement. Malheureusement, les statistiques agricoles couvrant plus ou moins les cinq dernières années n'ont pas donné gain de cause aux paysans. Leur déclaration de vouloir promouvoir la production agricole est apparue comme une simple intention. Pour corroborer cette affirmation, l'enquête est revenue sur un examen minutieux du phénomène mouvements paysans à Lukula

associations et leurs accompagnateurs ne représentent pas encore une alternative de poids capable d'y combattre efficacement la pauvreté. Pour pallier à cette situation, une voie d'orientation pour le futur a été proposée.

Demême, une attention particulière était jetée sur la typologie des formations actuellement réalisées par les ONG auprès des associations paysannes de Lukula avec objectif d'en déterminer le degré d'efficacité. La formation pratique sur l'amélioration de la quantité et de la qualité de la production du manioc a

formations proposées par les ONG d'accompagnement sont-elles adaptées ?

Ces questions ayant trait aux hypothèses du départ de cette recherche ont été abordées tout au long l'enquête. En guise de conclusion, il importe de revoir les réponses de l'étude à ce questionnement afin de dresser le bilan des acquis et indiquer les perspectives d'avenir.

Dans l'ensemble, cette étude a permis de mieux comprendre le contenu de plusieurs concepts et d'élucider quelques problèmes

(suite de la page 17)

cause des troubles intestinaux sanglants qui avaient suivi cet important événement politique.

Au cours des trois décennies qui avaient suivi l'indépendance, les activités agricoles se poursuivaient sans doute parce que la catégorie sociale paysanne existait déjà et la monnaie servait de stimulant à la production. Demême, l'Etat post colonial naissant malgré sa faiblesse et unetrs lourde dette extérieure héritée de la colonisation devait sans doute tout mettre en œuvre pour assurer un minimum de production agricole intérieure afin de nourrir sa population. C'est dans ce sens qu'a été maintenu tant bien que mal le nom du Ministère de l'Agriculture dont le rôle n'est joué que très partiellement par rapport aux exigences du secteur. Mais, au cours de cette période il n'existait plus dans le pays une organisation à grande échelle du monde rural.

Il ressort de cette étude que les organisations paysannes isolées avaient commencé à être repérées de nouveau vers les années quatre-vingts du siècle passé et les organisations comme Solidarité Paysanne et PREFED avaient pris très tôt soin de les accompagner dans leur structuration.

En Territoire de Lukula, ces organisations identifiées depuis 1993 ont actuellement dépassé le niveau local et/ou des villages pour constituer les unions qui aspirent à devenir des mouvements paysans. Le PREFED a été présenté comme l'une des principales Organisations Non Gouvernementales qui accompagnent ces



L'élevage constitue aussi un atout important dans le développement agricole (Photo tiers)

en le remplaçant dans son contexte et son environnement.

La première démarche d'abord consistait à s'imprégner des réalités de l'environnement physique et du cadre administratif dans lesquelles évoluent les associations. Ce même regard a été porté sur le sous-sol,

partir de neuf champs écoles a été identifiée comme la principale formation sur laquelle se greffent les autres formations. En plus des faiblesses déjà soulignées, le calcul de la corrélation entre le nombre de ces formations et le nombre de tonnes de manioc produits à

relatifs à l'organisation rurale en RDCongo en général, et à Lukula en particulier.

A propos de l'adéquation ou pas de la création de mouvements paysans, l'étude a démontré qu'elle est adéquate mais, elle implique un processus qui n'est encore qu'au stade initial. Le cas de Lukula a permis de comprendre comment le monde rural s'organise en réunissant d'abord et en unissant ensuite tous les acteurs. L'unité des acteurs demande nécessairement la détermination de la nature de l'organisation, une vision et une mission partagées. Les objectifs, les résultats et les activités découlent de ces trois fondements pour illustrer leur matérialisation. Les objectifs, les résultats attendus et les activités changent suivant les contextes, les intérêts communs et individuels et le degré d'éveil de conscience collective et des individus membres de l'association. Les problèmes majeurs que les paysans de Lukula ont relevés frisaient l'attentisme qui bloquait la mobilisation des ressources internes et externes, mais cette faiblesse a été encore une fois assimilée à une étape d'une évolution certaine.

(suite en page 19)

La production paysanne est encore très faible sur le territoire de Lukula. Par rapport à cette faiblesse, une lacune flagrante a été identifiée dans le domaine des techniques statistiques et dans les autres méthodes de collecte des données quantitatives fiables sur le rendement de l'exploitation paysanne

associations paysannes actuelles et leur promotion en mouvements paysans constituaient une garantie pour accroître la production agricole dans les milieux ruraux de Lukula, et partant le revenu du paysan. Ceci constituerait le gage pour l'intégration de ces associations dans le circuit formel du Territoire.

D'après les avis qui ont été recueillis auprès des paysans membres des associations et de leurs leaders, la finalité de leur unité était justement de constituer un front commun

l'énergie et la communication. S'en est suivi l'analyse critique de la production paysanne à Lukula. Une opportunité était offerte aux paysans regroupés autour des champs écoles supervisés par l'association APROFEL de donner leurs avis sur la pauvreté des paysans et de leurs associations. Du lot des avis récoltés sur terrain, certains facteurs historiques et coutumiers défavorables à la production étaient relevés et analysés. Le constat général tiré de cette étape est que la stratégie « mouvements paysans » utilisée actuellement en Territoire de Lukula par les

Lukula pour une durée de huit ans entre 2003 et 2010 a donné un résultat négatif.

Eu égard à cette preuve, peut-on encore affirmer que la stratégie de la création des mouvements paysans est adéquate ? A qui peut-on attribuer la grande difficulté pour ces mouvements paysans à mobiliser les ressources internes et externes ? La pauvreté accusée par les mouvements paysans vient-elle du manque de moyens d'évacuation de leurs produits vers les centres de grandes consommations ou de l'absence des politiques étatiques pour les appuyer ? Les

Promotion des mouvements paysans en RDC et production en milieux ruraux : cas du Territoire de Lukula dans le Bas Congo

(suite de la page 18)

Concernant la pauvreté des mouvements paysans, le cas de Lukula a montré que les paysans membres en ont généralement une nette conscience. Ils savent en identifier les signes, mais la découverte de certaines dimensions quantitatives et qualitatives des causes de ces signes nécessite généralement l'apport technique extérieur. Il en va de même des solutions possibles. Avec l'expérience du paysannat, l'étude a montré l'importance de la volonté politique dans le développement

Les paysans congolais figurent donc parmi les premières victimes de l'explosion démographique au monde et en RD Congo, les guerres répétées au pays, les crises mondiales actuelles financière, alimentaire, énergétique, la mondialisation et son corollaire l'ultralibéralisme etc.

de l'exploitation paysanne. Les mouvements paysans ne figurent pas encore dans les priorités de l'Etat, ils évoluent avec les moyens précaires sans soutien durable. Sous cette condition, les droits économiques des mouvements paysans sont constamment bafoués, ce qui les maintient dans une pauvreté persistante. S'agissant des formations dispensées par les ONG auprès des associations paysannes, il ressort de l'étude du cas qu'elles ne sont pas inutiles parce qu'elles permettent aux paysans d'approfondir leur recherche sur leur

afin de prévenir les éventuels conflits qui pourraient découler de cette divergence. L'ensemble des paysans pauvres ne peut donner qu'une organisation paysanne pauvre. Les organisations paysannes pauvres ne peuvent donner que des Unions pauvres et donc incapables de semuer en mouvements paysans forts. Les dimensions culturelles et historiques ne doivent pas être éludées. L'exemple de difficulté d'accès à la terre en Territoire de Lukula a montré que la cause profonde de la pauvreté peut s'enraciner dans

informations économiques de base du milieu où ils veulent intervenir. C'est par cette voie qu'il peut être facile d'établir la baseline de la performance productive de ces associations paysannes, et même de déterminer les niveaux de leurs apports dans leurs milieux respectifs. Comme perspectives d'avenir, il importe de noter que généralement les problèmes posés au niveau macro-social se répercutent avec plus d'intensité encore au niveau micro-social. Ceci trouve une illustration pertinente dans cette étude à travers les cas de la faiblesse

-Mettre à jour la loi foncière coloniale pour prévenir les conflits du contexte actuel ;
-Prendre les précautions de maintenir la fertilité des sols afin de renforcer la sédentarisation des populations ;
-Décider de l'emploi des fertilisants (engrais chimiques ?, bio fertilisants ?,...) et des semences (OGM ?,...);
-Organiser la recherche agronomique ;
-Assurer la régulation de la production par rapport à l'optimal ;
-Veiller au respect des normes relatives au rendement ;
-Intervenir sur le marché pour protéger le producteur contre les commerçants malveillants ;
-Organiser les études adéquates avant la prise des décisions importantes dans le secteur agricole ;
-Réglementer l'agriculture¹ et exercer sciemment le pouvoir régalién de l'Etat dans le but de la promotion de celle-ci.
Ce qui est affirmé de la pression démographique l'est aussi de toutes les autres questions touchant au secteur agricole en général, et rural en particulier. L'engagement volontariste de l'Etat congolais est plus qu'indispensable aujourd'hui pour amener le pays à trouver une solution au paradoxe ainsi stigmatisé par Monsieur Patrick MAKALA : « la République Démocratique du Congo possède un potentiel agronomique exceptionnel et une superficie de terres agricoles inégale en Afrique, qui lui permettrait, sur base d'une agriculture intensive, de nourrir 2 milliards de personnes.

Mais hélas ! 10% à peine des superficies agricoles estimées à 100 millions d'hectares des terres arables sont mises en valeur et les rendements à l'hectare s'apparentent à ceux des pays du sahel »²
La faiblesse avérée de l'Etat congolais dans le domaine agricole laisse entrevoir les limites même de cette étude. Il est en effet difficile d'évaluer la production paysanne dans un Territoire où a disparu la notion de mesure objective. La tâche d'imposer la mesure dans les échanges incombe à l'Etat, mais celui de la RDCongo a démissionné

Réglementer l'agriculture et exercer sciemment le pouvoir régalién de l'Etat dans le but de la promotion de celle-ci.

Mais, en de telles limites, cette recherche constitue une contribution, quelque modeste soit-elle, à la recherche de solution à ce problème complexe du secteur agricole congolais.

Son objectif consistait à analyser la stratégie mouvement paysan et son influence sur la production agricole en Territoire de Lukula. Si elle a réussi à indiquer le bon bout d'aborder l'accompagnement des associations paysannes de cette entité dans l'optique de les guider à mieux s'intégrer dans l'agriculture locale en corrigeant les lacunes actuelles, et affirmer leur viabilité à ce niveau, elle aura atteint son but ■



La femme doit aussi jouer un rôle dans la structuration du mouvement paysan (Photo PRODDÉS)

propre développement. Cette recherche paysanne est l'autocritique faite par les paysans sur eux-mêmes. Plus cette autocritique est profonde, plus l'éveil de conscience est élevé. Toutefois, dans le cas d'espèce, il a été prouvé, chiffres à l'appui, que les formations paysannes doivent tenir rigoureusement compte à la fois de la dimension mouvement allant dans le sens du syndicalisme, et de la dimension professionnelle basée sur le rendement au producteur. Ces formations doivent en plus inclure la conciliation des intérêts collectifs et les intérêts individuels à tous les niveaux

Pour répondre un tant soit peu à la question de la lacune notoire dans la collecte des données quantitatives à la base, la recherche a proposé un outil approprié à l'accompagnement dans la professionnalisation du paysan de Lukula et d'ailleurs. Il s'agit de la matrice d'analyse diagnostique sommaire de l'Economie Rurale, MADER enseigne, reprise en annexe de ce travail. Un bon usage de cet outil pourrait à tout le moins faciliter l'accès des intervenants de plus en plus nombreux qui manifestent de l'intérêt pour les associations paysannes, aux

l'ultralibéralisme etc. Ces facteurs doivent être pris en compte dans les différentes interventions au sein du monde rural congolais déjà très fragilisé depuis le lendemain de l'indépendance. Point n'est besoin de répéter que le rôle de l'Etat est capital dans cette entreprise d'organisation du monde rural. A titre d'exemple, la pression démographique en milieux ruraux se manifeste par la croissance du nombre d'habitants en progression géométrique alors que l'espace de terres cultivables reste le même. C'est à l'Etat congolais que reviennent les tâches de :

sur ce point. Face à cette lacune réglementaire, les paysans de Lukula comme tous les autres à travers le pays, se contentent des approximations si bien qu'ils ignorent la valeur de leurs propres produits aussi bien à la production qu'à la vente. C'est dans ce sens qu'il a été indiqué que cette recherche ne pouvait pas dégager la ratio du rendement de l'ensemble de membres des associations paysannes de Lukula et leur part par rapport à la production générale du Territoire. Vu sous cet angle, cette étude est donc restée aussi plus qualitative que quantitative.

La Voix du Paysan Congolais pour la défense des intérêts des paysans

Maniema: Plus de 120 paysans ont participé au Premier Congrès

Le 1^{er} Congrès des Paysans du Maniema a réuni 120 paysans (dont 20 femmes) venus des différentes dynamiques paysannes structurées en Noyaux des Paysans Actifs (NPA), en Unions des Producteurs Agricoles (UPA), en Fédérations des Producteurs Agricoles (FPA), en Mutuelles d'Éleveurs, en Groupements Paysans (GP), en Conseils de Développement Communautaire (CDC) ; des dynamiques paysannes opérationnelles dans tous les sept Territoires de la Province du Maniema.

Des participants à ce 1^{er} Congrès étaient venus principalement des dynamiques paysannes accompagnées par le CRONGD-Maniema, UPKA et la CARITAS DEVELOPPEMENT/Diocèse de Kindu.

Dans son mot, le Ministre Provincial a salué l'initiative de l'organisation d'une rencontre provinciale des délégués des paysans. Il a terminé son adresse par des mots d'espoir et d'encouragement des délégués des



NPM: Des paysans lors de travaux en groupes

dynamiques paysannes réunis en congrès à Kindu.

Les participants ont suivi quelques exposés autour des thèmes développés suivants : Etat de lieux de l'agriculture dans la Province du Maniema ; Les interventions de

CHRISTIAN AID dans le secteur agro pastoral au Maniema ; Le conseil agricole et rural de gestion (CARG) et le mouvement paysan au Maniema ; L'entrepreneuriat agricole ; L'organisation, le fonctionnement, l'importance et les acquis du

mouvement paysan en RD Congo ; L'impact du code agricole sur le développement du secteur agricole en RD Congo (par Monsieur PALUKU MIVIMBA, Président National de la FOPAC) ; L'impact du VIH /SIDA sur les ménages agricoles au Maniema ; Information générales sur l'épargne et l'octroi des crédits au secteur agricole au Maniema ; L'expérience du CRONGD-Maniema et de l'UPKA dans l'émergence et la consolidation du mouvement paysan au Maniema

RECOMMANDATIONS

Les participants au 1^{er} congrès des paysans du Maniema ont formulé quelques recommandations aux structures d'accompagnement (UPKA et CRONGD-Maniema) : La restitution à la base ; L'identification à la base des structures paysannes pouvant adhérer à structure provinciale ;

L'identification des grandes organisations accompagnant les paysans au Maniema ; La légalisation des textes de base (statuts et R.O.I) du SYPAM ; L'harmonisation de la structuration et les appellations des noyaux au niveau des territoires et des Entités territoriales décentralisées (ETD) au Maniema ; La structuration des paysans avec priorité aux territoires de Punia et de Lubutu ; L'organisation des échanges d'expériences entre les paysans du Maniema et entre eux et ceux des autres provinces de la RD Congo ; L'organisation des rencontres périodiques entre les paysans, les autorités provinciales et les élus (locaux, provinciaux et nationaux) pour discuter sur les questions de bonne gouvernance et de développement agricole et rural ; L'organisation des réunions périodiques des organes. JBL

La femme rurale représente 80 % de la main-d'œuvre agricole dans le Bas-Congo

La femme rurale représente 80% de la main-d'œuvre agricole dans le Bas-Congo, a déclaré, samedi à Kasangulu, la ministre provinciale en charge du Développement rural, Genre et famille, Mme Manoka Nzuzi Ludovick, à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme rurale dont le thème national : « Reconnaissance et promotion du droit à la terre et à la succession pour la femme rurale ». Prenant la parole au cours de cette cérémonie, Mme Manoka a indiqué que, selon le Document des stratégies pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCR), le secteur agricole fournit dans le Bas-Congo, la majorité d'emplois (76%) et il est porteur de la croissance de la province. Majoritaire dans ce secteur, la femme rurale assure la plus grande production agricole qui nourrit et inonde les grands marchés urbains, particulièrement, Kinshasa.

Cependant, a fait observer la ministre, cette femme n'est pas



Majoritaire dans ce secteur, la femme rurale assure la plus grande production agricole qui nourrit et inonde les grands marchés urbains,

propriétaire de terre et n'a pas accès aux crédits pouvant l'aider à accroître sa productivité. Le manque d'investissement réel dans ce secteur condamne des femmes, majoritaires,

dans l'agriculture et dans la pauvreté. C'est pourquoi, a-t-elle souligné, l'Organisation des Nations Unies, (ONU) a relevé l'intérêt de promouvoir la femme rurale, en

décrétant le 15 octobre, journée internationale de la femme rurale en vue d'attirer l'attention des décideurs pour appuyer les efforts de celle-ci.

En RDC, elle a salué la signature, le 1^{er} décembre 2004, par le Chef de l'Etat de la loi foncière où la discrimination entre l'homme et la femme est supprimée. Elle a, en outre, évoqué les efforts du gouvernement provincial visant la réforme du droit foncier traditionnel. Mme la ministre a également, plaidé pour l'accroissement des moyens financiers alloués à l'agriculture afin d'assurer le développement de ce secteur vital qui est le levier le plus important pour faire sortir le pays de la pauvreté.

Elle a, enfin, avec sa suite dont l'ASBL, Kin-Accueil, regroupant les femmes de différentes nationalités, visité l'exposition-vente des produits agricoles et autres réalisés par plusieurs associations féminines implantées dans le territoire de Kasangulu en présence de l'Administrateur de cette entité territoriale. ■ ACP

La production agricole du Sud-Ubangi a baissé de moitié

La production agricole du district du Sud-Ubangi dans la province de l'Equateur a baissé de moitié par rapport à l'année passée à la même période. En 2010, elle s'élevait à 3 000 tonnes. L'inspecteur provincial de l'agriculture, Flavien Kanda Moke, qui l'a déclaré, vendredi 21 octobre, à Radio Okapi, indique que cette baisse concerne les cultures vivrières et les cultures pérennes (dont la durée de vie peut s'étaler sur plusieurs années). Flavien Kanda a cité l'exemple du secteur de Banga-Kungu dont la production de maïs est passée de 2

800 à 1 400 tonnes. Le secteur de Mbari a vu sa production passer de 1 300 à 918 tonnes. Il a expliqué cette baisse par l'irrégularité des précipitations et la mauvaise qualité des semences indiquant que l'inspection provinciale de l'agriculture n'a pas de moyens financiers et matériels pour y faire face. Le vice-président de la Fédération des entreprises du Congo (Fec)/Sud Ubangi, Martin Mokahwa, a affirmé, par ailleurs, que cette baisse de la production entraîne la hausse des prix des produits agricoles. ■

Le poivron : Un légume fruit à très forte demande

Comment bien le produire, Réussir sa commercialisation, Exploiter ses vertus médicinales...

Lepoivron (*Capsicum annum*) est une plante annuelle qui appartient à la famille des solanacées. Le poivron est originaire du Mexique et de l'Amérique centrale. Très peu connu en Afrique il y a une dizaine d'années, le poivron s'impose de plus en plus comme l'une des épices les plus consommées aujourd'hui sur le continent. Les ménagères, les restaurateurs et autres vendeurs de grillades ne tarissent pas d'éloges sur ce légume fruit aux grandes qualités gustatives qui joue un très grand rôle dans leurs prouesses culinaires. Pour cultiver le poivron et avoir une bonne production, il faut respecter scrupuleusement les différentes opérations et consignes de culture, car cette plante est très exigeante. Sa conservation à grande échelle pose également problème dans la durée, ce qui implique que les techniques de récolte et de conditionnement doivent être bien maîtrisées, et le circuit de commercialisation bien huilé. Au-delà du plan alimentaire, des études ont montré que le poivron a de nombreuses vertus thérapeutiques qui peuvent contribuer efficacement au bien-être corporel.

QUELLES SEMENCES ACHETER

Nombreuses sont les variétés de poivron disponibles sur les marchés. Il importe de faire un choix judicieux en tenant compte du caractère productif de la variété et de l'aspect tolérance ou résistance à certaines maladies. Quel que soit le choix, opter pour les variétés sélectionnées par des spécialistes et éviter autant que possible les variétés d'origine douteuse. La technique qui consiste à préparer soi-même sa semence à partir de sa production est à proscrire si l'on veut optimiser sa production. Les 2 variétés les plus cultivées et commercialisées au Cameroun sont :

- La variété Yolo Wonder ou California Wonder de couleur verte foncée, de courte taille, plus ou moins arrondie, vulgairement appelée poivron court est plus appréciée des commerçants et des ménagères en raison de sa résistance contre les casses et la putréfaction, bon voyageur.

- La variété Navral qui est de couleur vert clair, de forme allongée. Un hectare demande près de 250-300 grammes de semences. Il y a 150-200 graines par gramme de semences. Le pouvoir germinatif des graines se conserve 4 à 5 ans. Il est recommandé de semer suffisamment de plants afin de pouvoir remplacer les manquants à peu près un mois après le repiquage.

LE CHOIX DU SITE DE CULTURE

De nombreux spécialistes s'accordent à dire que le meilleur endroit pour produire le poivron est là où on ne l'a jamais cultivé. Les meilleurs rendements sont obtenus dans les terrains vierges ou nouvellement acquis, n'ayant pas été occupés par une autre solanacée pendant les 4 ou 5 dernières années.

Le poivron s'accommode assez bien de tous les sols mais affectionne ceux qui sont : ni trop lourds, ni trop légers, profonds et bien drainés, riches en matières organiques et en éléments fertilisants. Il importe tout de même de choisir les terrains qui sont proches d'un centre de consommation, facilement accessibles, d'aménagements faciles, irrigables avec approvisionnement en eau. Les terres ayant eu comme précédents cultureaux de la famille des solanacées (poivrons, tomates, aubergines, pomme de terre, ...) sont à éviter.

Les exigences du poivron en chaleur sont plus grandes que celles de la tomate. Son optimum de croissance se situe à 24°C. Son zéro végétatif se situe à 8°C, mais la



croissance de la plante ralentit à des températures inférieures à 13°C. Le poivron est très sensible aux températures basses. Les températures supérieures à 35°C réduisent la fructification et la photosynthèse. Les exigences de la culture en lumière sont très grandes. Dans les vergers ou sous

ombrage, le poivron ne donne pas des rendements satisfaisants. Le poivron est fort exigeant en humidité de sol. Celui-ci doit avoir 80-85% d'humidité afin d'obtenir de bons rendements.

Lorsque l'humidité relative de l'air est basse (inférieure à 60%) et la température est élevée,



les fruits ne grossissent pas. Le poivron fatigue rapidement le sol. Il est très exigeant en rotation des cultures. La dissémination rapide de beaucoup de maladies interdit la monoculture. Le poivron est un bon précédent cultural pour les légumes racines. Le poivron peut réussir presque partout au Cameroun mais les grandes zones de production du poivron au Cameroun sont : La plaine de Foubot et ses environs, Dschang et Bangangté toutes dans la région de l'Ouest, la plaine de Santa dans la région du Nord-Ouest, etc. ■

Tiré in La Voix du paysan, Février 2009.

Publicité & Abonnement

PUBLICITE

FORMAT	PRIX (\$ US)
Une page (A3)	1000
1/2 page (A4)	500
1/4 page	250
1/8 page	100
1/16 page	50

Abonnement

DUREE	PRIX INTERIEUR (\$ US)	PRIX EXTERIEUR (\$ US)
ANNUEL	120	200
SEMESTRIEL	60	150
TRIMESTRIEL	30	100
ABONNEMENT D'HONNEUR	200	300
ABONNEMENT DE SOUTIEN	500	1000

Pour tout contact: 1150 avenue Tabora. C/Barumbu- Tél 0999982097- 0819982097- 0997653390. e-mail:lavoixdu paysan_rdc@yahoo.fr.

Techniques de conservation des produits agricoles.



La décortiqueuse de l'AFRIKI (Photo Petra)

1. Causes des pertes des stocks

Les pertes de stocks peuvent être dues aux conditions du milieu naturel, à l'état de la biologie du produit stocké, aux insectes et autres ravageurs.

Les pertes ou les détériorations des stocks ne sont pas uniquement dues au stockage, elles peuvent se produire au cours de la récolte et de différentes opérations postérieures.

Les pertes post-production se présentent sous forme de perte de poids par séchage, perte d'éléments nutritionnels, de qualité ou d'accessibilité et de perte de valeur économique. Elles se produisent à différents stades du système post-production, en cours de récolte, de battage, de séchage, d'entreposage au moment de la commercialisation ou de l'utilisation de la récolte.

2.. Conditions du milieu

Le développement des insectes est dû aux climats favorables associés aux techniques de conservation et d'hygiène de stocks très rudimentaires.

Selon Appert (1985), les pertes totales peuvent représenter 40% dans les régions climat chaud et humide et 10% dans les régions à climat sec.

3. Biologie du produit stocké

Les grains à stocker doivent avoir une intégrité absolue. La variété des grains peut favoriser ou défavoriser le développement potentiel des ravageurs.

En effet, les variétés des grains à tégument dur et intact, des glumes enveloppant la graine opposent une résistance mécanique à la pénétration des insectes et à celle de leurs larves. Les grains à surface rugueuse diminuent la ponte des bruches chinoises.

4. Insectes

Les insectes sont des petits animaux dont certains, qualifiés des « nuisibles », disputent avec l'homme des produits de la terre aussi bien avant qu'après leur récolte.

Ils sont responsables des pertes considérables, aussi est-il nécessaire de les combattre et pour

ce faire, il importe d'avoir à leur sujet quelques connaissances élémentaires :

Les insectes des denrées stockées appartiennent généralement aux deux ordres de Coléoptère et de Lépidoptère.

Les Coléoptères

Les adultes possèdent une paire d'ailes antérieures sclérifiées appelées élytres qui protègent la paire d'ailes membraneuses utilisées pour le vol. Ceci donne à ces insectes une certaine résistance qui leur permet de se déplacer dans la masse des grains à la recherche des conditions favorables de développement : température, humidité, teneur en oxygène. Les larves sont souvent responsables des dégâts sous forme de vers.

Les bruches sont les coléoptères des légumineuses. Chaque espèce semble être relativement spécifique à une plante (Anonyme, 1988).

- COLLOSBRUCHUS MACULATUS ou brute du niébé et du pois chiche ;
- ACANTHOSCELIDES OBTETUS ou bruche du haricot ;
- CARYEDON SERRATUS ou bruche des arachides, ...

BIOLOGIE

L'attaque des bruches peut commencer au champ ou dans les stocks. Dans le champ, les œufs sont déposés sur les gousses. Les larves pénètrent dans celle-ci et gagent les graines.

Dans le stock les œufs sont déposés directement sur les graines et collés à l'aide des sécrétions. Les femelles choisissent des variétés à surface lisse plutôt que rugueuse. Après éclosion, la larve se rend dans les cotylédons qu'elle évacue (effet de fenêtre). La nymphe commence une fois la fenêtre de sortie aménagée. L'adulte est un petit coléoptère brun. Le cycle de développement dure 4 à 5 semaines.

DEGATS

Les larves pénètrent dans les graines et s'en nourrissent. L'infestation commence en général dans le stock mais les adultes peuvent voler une distance d'un demi-mille (925 m)

et ainsi, attaquer des champs depuis le lieu de stockage.

AUTRES COLEOPTERES

Les principaux coléoptères rencontrés dans les stocks sont :

- TRIBOLIUM CONFUSUM
- RHIZOPERTHADOMINICA
- SITOPHILUS ORYZAE ou CHARANCON de riz
- SITOPHILUS ZEAMAI ou charançon du maïs
- PROTEPHANUS TRUNCATUS
- TROGODERMA GRANARIUM

b. Les lépidoptères

Vulgairement appelés papillon, ils possèdent deux paires d'ailes membraneuses recouvertes d'écailles. Ils sont relativement fragiles et n'infestent que la surface des lots. Pour se nourrir, ils ne disposent que d'une trompe ; ce sont donc exclusivement les larves ou chenilles, qui, disposant des fortes pièces buccales, vont attaquer les graines.

- Les principaux lépidoptères sont :
- SITOTROGA CEREALELLA appelé L'ALUCITE des céréales
- PLODIA INTERPUNCTELLA appelé « teigne des fruits secs »
- EPHESTIA SPP.

5. Dégâts causés par les insectes

Les insectes consomment les grains notamment au cours du développement larvaire. Par conséquent on observe des pertes en poids. En consommant le grain, les larves entraînent d'importantes pertes de pouvoir germinatif.

Les insectes contaminent les grains par les restes de leur développement larvaire (déchet, œufs, ...), par leurs déjections, par les sécrétions malodorantes et parfois toxiques des adultes et des larves qui déprécient fortement la denrée.

La présence d'insectes dans les masses des grains a également d'autres conséquences. Leur développement, leur invasion surtout

des coléoptères morts, des nymphes et des cocons de larves, qui contiennent des dangereux poisons, peuvent rester dans les denrées stockées : dans certaines parties de coléoptère par exemple de TRIBOLIUM CONFUSUM, on a trouvé des quinones de benzène et dans le tégument de SITOPHILUS GRAMARIUS, des quinones d'éthyle, de méthyle et des méthodes chimiques sont résistantes à la chaleur et on ne peut les éliminer par cuisson. Leur présence va permettre le développement des micro-organismes.

L'activité biologique des insectes entraîne occasionnellement des dégâts au niveau des structures, les larves de TROGODERMA par exemple peuvent endommager les sacs.

6. Méthodes de lutte

6.1. Luites traditionnelles

a. Exposition au soleil

L'exposition des denrées au rayonnement solaire favorise le départ des insectes adultes qui ne supportent pas de fortes chaleurs ni la lumière intense. Les insectes dans les zones cachées, les larves, les œufs ne sont pas atteints.

b. Enfumage

Est une méthode qui consiste à stocker les denrées au dessus des foyers domestiques et sont ainsi enfumées presque en permanence. Cette méthode appelée à tort « FUMIGATION » ne tue pas les insectes mais les éloigne et empêche la réinfestation.

c. Utilisation des plantes répulsives

Dans certaines régions, on a coutume de mélanger aux grains des plantes qui agissent comme insectifuges. Des études sont menées pour connaître leurs propriétés et leurs principes actifs.

L'utilisation de nombreux produits dérivés, des plantes est une vieille méthode pour la protection des récoltes sur les champs et des grains stockés contre les parasites. Oxley, (1948), Roak (1919), Indoo et al (1945), Worsely (1932) et Patterson et al. (1975) in

Anonyme (1981) ont établi une liste avec pas moins de plusieurs centaines de plantes différentes ayant un effet d'insecticide, répulsif et ou de contact telles que la nicotine et l'analasine obtenus à partir du tabac, NICOTINIA GLAUCA et ANABASIS APHYLLA L ; pyréthrine extrait du CHRYSA NTHEMUM CINERARIAE FOLIUM ; quassias extrait du bois de PIERASENA EXCELSA et QUASSIA AMARA ; LONCHOCAPUS Spp appelé « BARBASCO » ou « HIARI » en Amérique Centrale et Amérique du Sud ; les racines et les tiges de TEPHROSIA SPP, une plante largement répandue en Afrique de l'Est, les graines écrasées et l'écorce intérieure de MUNDELEA SUBEROSA, une légumineuse qu'on trouve dans la plupart des régions tropicales et subtropicales de l'Afrique ; RYANIA SPETICOSA, HELLEBORE, VERTUM ALBUM ; les graines et les racines d'ANNONA L. et ANNONASQUAMOSA L. ; les feuilles et les graines de l'ordre de NEEN AZADIRACHTA INDICA et d'une espèce voisine MELIA AZADARACHA L.

Les expériences ont encore été menées sur ces plantes à effet insecticide selon Stoll (1988) comme l'acore odorant (ACORUS CALMUS : ARACEAE ; CURCUMACURCUMADOMESTICA : ZINGIBERACEAE ; HYPTIS SPECIGERA ; CASSIA NIGRICANS ; MENTHE CREPUE, MENTHA SPICATA : BABIATAE ; MUNA, MINTHSTACHYSGLABRESCENTS, MINTHSTACHYSS MOLLIS : LABIATAE ; PIMENT, CAPSICUM FRUTESCENS : SOLANACEAE).

d. Utilisation des matières inertes ou encore appelées Produits Minéraux

Dans les récipients de stockage en vrac (jarre, grenier), on mélange parfois aux grains de la cendre ou du sable fin, selon les propositions et des pratiques qui varient suivant les régions. Il semblerait qu'en remplissant les vides entre les grains, ces matériaux pulvérulents constituent une barrière à la progression des femelles cherchant à pondre. Ils ont également un rôle abrasif sur les insectes et entraînent leur déshydratation. Il faut donc que ces matériaux soient propres et suffisamment fins.

e. Conservation en Atmosphère Confinée

Cette méthode traditionnelle utilisée dans certaines régions consiste à appauvrir en oxygène l'atmosphère inter granulaire jusqu'au taux létal pour les insectes. L'obtention des structures étanches (silo enterré, bidon de 200 litres) est le principal obstacle à sa mise en œuvre.

f. Utilisation d'huile

Le mélange d'huile (arachide, coco, ...) aux grains (notamment légumineuses) dans des proportions de 5ml/Kg est une technique qui a été récemment proposée pour la lutte contre les insectes. Elle pourrait être appliquée en milieu villageois sur des quantités relativement modestes.

Prix moyens des produits agricoles au détail (Fc/Kg) et en gros (Fc/unité de vente) - Période du 1er au 15 Octobre 2011

Produits		Marchés du territoire de Luizi			Marchés de gros urbains			
		Prix au détail (Fc/Kg)	Tendance	Prix de gros	Kimpese	Matadi	Brazzaville	Kinshasa
Anachide graine		1.150	→	250/copal	420/copal	380/copal	350/copal	320/copal
Cingembre		-	-	-	-	6000/panier	14000/panier	9500/panier
Haricot		1050	→	250/copal	400/copal	440/copal	470/copal	460/copal
Huile de palme		820	→	14000/bidon (25 litres)	21500/bidon (25 litres)	22000/bidon (25 litres)	25000/bidon (25 litres)	24500/bidon (25 litres)
Maïs grain		-	-	100/copal	160/copal	110/copal	270/copal	160/copal
Mandarine		-	-	-	-	-	-	-
Manioc (cassette)		220	↗	9500/sac upak	22000/sac upak	18500/sac upak	31500/sac upak	27000/sac upak
Manioc root sucrière		170	↗	-	28000/sac sucrière	-	-	27000/sac sucrière
Nébié		1150	↗	-	-	340/copal	420/copal	-
Oignon bulbe		1400	↗	-	30000/filet	33500/filet	87500/filet	35000/filet
Orange		-	-	-	-	-	20500/sac/sucrière	34500/sac sucrière
Soja		-	-	-	200/copal	-	-	230/copal

Prix moyens des produits agricoles au détail (Fc/Kg) et en gros (Fc/unité de vente) - Période du 1er au 15 Octobre 2011

Produits		Marché de détail		Marchés de Gros				Produits		Marché de détail		Marchés de Gros			
		Prix (Fc/Kg)	Tendance	Ruraux (-30km)	Ruraux (+30km)	Matadi	Kinshasa			Prix (Fc/Kg)	Tendance	Ruraux (-30km)	Ruraux (+30km)	Matadi	Kinshasa
Amarante		950	↗	-	-	-	650/bette (2kg)	Maïs grain		700	→	650/ekolo	600/ekolo	800/ekolo	700/ekolo
Anachide graine		-	-	750/ekolo	-	-	950/ekolo	Manioc cassettes		800	↗	11000/sac sucrière	13000/sac sucrière	18500/sac sucrière	24000/sac sucrière
Anachide grain		2000	→	-	-	250/verre	380/verre	Manioc root		-	-	-	-	-	27000/sac sucrière
Aubergine		650	→	12000/filet	9000/filet	20000/filet	21000/filet	Oignons bottes		850	↗	-	-	2700/botte (6kg)	5500/botte (6kg)
Banane dessert		900	↗	2000/régime (10kg)	850/régime (10kg)	4600/régime (10kg)	3500/régime (10kg)	Oignons bulbes		950	→	26000/filet	22000/filet	34000/filet	46000/filet
Banane plantain		950	↗	2500/régime (10kg)	-	5500/régime (10kg)	9000/régime (10kg)	Piment frais		1000	→	13000/filet	18000/filet	26000/filet	40000/filet
Carotte		850	→	-	-	2500/botte (6kg)	5500/botte (6kg)	Pointe noire		400	↗	650/botte (2kg)	500/botte (2kg)	-	250/botte (2kg)
Chou pommé		650	↗	-	9000/sac sucrière	26000/sac sucrière	17000/sac sucrière	Poissons		-	-	-	-	-	5000/botte (6kg)
Ciboule		1350	↗	-	-	6500/botte (6kg)	7000/botte (6kg)	Poisson		1000	↗	13000/filet	11500/filet	-	21000/filet
Concombre		-	-	-	-	-	8000/bassin (25kg)	Pomme de terre		-	-	-	-	-	-
Gombo		1350	↗	6000/panier	5000/panier	-	-	Soja		650	↗	500/ekolo	-	-	1200/ekolo
Haricot		1650	↗	250/verre	320/verre	350/verre	550/verre	Tomate locale		540	↗	3000/caisse	2500/caisse	16000/caisse	15000/caisse
Maïs épis		-	-	-	-	-	-	Tomate pommée		700	↗	8000/caisse	6000/caisse	29000/caisse	30000/caisse

LA VOIX DU PAYSAN CONGOLAIS

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS AGRICOLES, DU MONDE RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT - Prix: 1500 FC KIN-2000 FC Provinces

CINQUIEME ANNEE N°15-OCTOBRE 2011 EDEITEUR : BAUDOUIN HAMULI - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-BAPTISTE LUBAMBA

Le 56ème Congrès de la Fédération des journalistes agricoles, IFAJ, aura lieu en Suède en Août 2012

Par JB Lubamba

Des journalistes agricoles, venus du quatre coins du monde, ont participé au 55ème congrès de l'IFAJ qui s'est tenu du 14 au 18 septembre 2011 au Canada dans les villes de Guelph et de Niagara Falls. Placé sous le thème : « Les nouvelles expériences du monde agricole », ce congrès a été précédé par un Master class des journalistes et communicateurs agricoles.

L'ouverture du Congrès de l'IFAJ a eu lieu dans la salle de conférences de l'Hôtel Delta à Guelph le 14 septembre 2011 en présence de 250 journalistes et communicateurs agricoles du monde. Pour le Ministre canadien de l'Agriculture dont le message a été lu par son délégué, l'agriculture a un avenir prometteur. La demande mondiale en aliments ne cesse de croître et les producteurs agricoles canadiens peuvent répondre à cette demande lorsqu'ils disposent des outils appropriés qui permettent à leurs entreprises de demeurer rentables et novatrices. Il a souligné que son gouvernement travaille fort ici et sur la scène internationale pour penser aux agriculteurs d'abord dans ses décisions. ... Après l'ouverture du Congrès, les participants ont assisté à la foire agricole qui s'est tenue à quelques kilomètres de la ville de Guelph. Cette foire qui a duré trois jours, a drainé beaucoup de visiteurs, mais deux faits ont retenu l'attention des visiteurs : l'exposition de nombre des engins agricoles allant de petits jusqu'aux plus gros tracteurs et aussi des champs de démonstration pour la culture de maïs, du soja et d'autres cultures agricoles. Aussi, une bonne partie de l'exposition a été consacrée à l'élevage des bovins. En effet, l'agriculture au Canada est



NPM: Les participants au 55ème congrès de l'IFAJ à Niagara falls au Canada (photo LVPC)

très développée, surtout dans cette ville de Guelph, située dans la région de l'Ontario, réputée pour l'agriculture et elle a une grande université de Guelph avec une faculté de l'agriculture. Ensuite, le Congrès s'est subdivisé en cinq groupes qui avaient chacun son itinéraire pour visiter les fermiers/paysans et le point de chute de la ville touristique de Niagara Falls, réputée pour ses chutes qui attirent beaucoup de

touristes. En ce qui nous concerne, nous avons visité des éleveurs de buffalos sur la route du Lac Ontario, des plantations de raisins et des usines de fabrication de vin à la base des vignes. Nous avons vu des champs de maïs, des haricots à perte de vue réalisés grâce à la mécanisation de l'agriculture. Les producteurs agricoles nous ont raconté non seulement leurs problèmes, mais des défis

notamment des études, des recherches qui sont menées pour protéger les plantes contre le froid ou adapter certains produits agricoles contre le climat qui prévaut au Canada. A travers d'immenses champs de maïs, de soja, de vignes, des haricots... le Canada a démontré qu'il est un grand pays agricole dont la mécanisation constitue un atout majeur. Après ces différents tours, toutes les équipes

se sont convergées vers Niagara Falls où a eu lieu la clôture du Congrès, samedi 18 septembre 2011. Après l'évaluation des activités réalisées au cours de l'année, parmi les grandes décisions du Congrès, il a été décidé que le prochain congrès de l'IFAJ se tiendra en Suède en août 2012 et en 2013 en Argentine et en 2015 en Allemagne (et pourquoi pas en 2020 en RDC ?). Des certificats ont été remis aux participants du Master Class, au Comité d'organisation et à des personnes qui ont gagné les concours de l'IFAJ 2011.

Les nouveaux médias restent un défi pour les journalistes agricoles

Les journalistes et communicateurs, venus de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie ont participé au master class du 10 au 12 septembre 2011 à l'Hôtel Western de Guelph sur initiative de l'Ong Aglittera, en prélude du 55ème Congrès de l'IFAJ. Les matières ayant fait l'objet d'échanges et de débat ont été : Le journalisme et la communication ; Les anciens et les nouveaux médias ; Le rôle des journalistes agricoles dans la lutte contre la pauvreté ; L'éthique et la liberté de la presse. ... Des journalistes et des communicateurs agricoles ont réactualisé leurs connaissances dans ces différentes

matières et ont aussi échangé leurs expériences par rapport à leurs pays respectifs notamment sur la liberté de la presse et le travail des journalistes agricoles. L'expérience de la création de l'AJAC en RDC a été partagée avec les autres hommes de médias.

Les discussions ont été fort animées concernant les anciens et nouveaux médias. Les anciens médias comme la télévision, la radio, la presse écrite existent et ils ont encore une place dans notre société. Mais, il y a des nouveaux médias comme Twitter, facebook, blog, youtube, ... qui sont aussi les plus utilisés actuellement. Leurs coûts de création et d'utilisation sont faibles et ne nécessitent pas des gros moyens d'investissement comme les médias anciens.

Ils présentent aussi d'autres avantages comme la possibilité offerte aux lecteurs de réagir directement sur le net, de donner leurs points de vue. Le sujet a suscité un long débat de part son importance et des participants ont souhaité que des modules de formation sur les nouveaux médias soient développés et

distribués aux journalistes et communicateurs membres de l'IFAJ pour que ces nouveaux médias puissent être compris et bien utilisés par tous. Même si ces médias ne sont pas très développés en Afrique, une formation des journalistes à ce sujet est nécessaire.

JB Lubamba



NPM: Les participants au Master class en marge du 55ème congrès de l'IFAJ au Canada

La Voix du Paysan Congolais

MENSUEL D'INFORMATIONS DU
MONDE RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

Editeur

Baudouin Hamuli

Directeur de Publication

Jean Baptiste Lubamba

Rédacteur en Chef

Emmanuel Kokolo

Comité Editorial

Baudouin Hamuli, Jean-Baptiste
Lubamba, François Cajot, Jeanine
Mukanyirwa, Albert Kabuya, Freddy
Mumba, Emmanuel Kokolo, Danny
Singoma

Collaboration

Thomas Mukoko, Petra Iyeli, Alain
Huart, Hygin Mandiangu, Dina
Buhake, Jean Baptiste Musabyimana,
Baende Lepetit, Raymonde Senga

Administration et Finances

Justin Kangwenyenye

Distribution

Thomas Mukoko

Chrispin Assimbo

Impression

IPC Services

Kinshasa

Retrouvez ce journal sur le siteweb

www.lavoixdupaysancongolais.com